STOUMONTINFOS

STOUMONT
Point de vue NATURE !

PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON
▸ p. 23

75e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION
▸ p. 24

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS
▸ p. 56

FÉVRIER 2020

STOUMONT
Point de vue NATURE !

Administration communale de Stoumont

Adresse: Route de l'Amblève 41 - 4987 STOUMONT
Téléphone : 080/29.26.50 Fax: 080/29.26.69
administration.communale@stoumont.be
www.stoumont.be

Collège communal

Didier GILKINET *Bourgmestre*	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	État civil - Sécurité - Ressources Humaines - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Développement Rural - Communication - Aînés - Jumelage - **didier.gilkinet@stoumont.be**
Marie MONVILLE *1ère échevine*	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine Forestier - Tourisme - Développement économique - Cultes - Supracommunalité - Patrimoine communal - **marie.monville@stoumont.be**
Tanguy WERA *2e échevin*	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Transition (Énergies, Nature et Environnement, Agriculture, circuits courts…) - Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Patrimoine culturel - Démocratie participative et Gouvernance - Bien-être animal - **tanguy.wera@stoumont.be**
Vanessa LABRUYÈRE *3e échevine*	Chevron 56	0498/52.60.48	Travaux - Production et distribution de l'eau - Logement - Sports - Cimetières - **vanessa.labruyere@stoumont.be**
Albert ANDRE *Président CPAS*	La Gleize 18	0495/11.36.88	CPAS - Affaires sociales - Égalité des chances - Santé - Emploi - **albert.andre@stoumont.be**

Conseil communal

Didier GILKINET (VE), *Président*	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33
Dominique GELIN, *Directrice générale*		080/29.26.60
Membres du Collège communal :		
Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82
Tanguy WERA (VE)	Xhierfomont 40	0497/26.87.71
Vanessa LABRUYERE (VE)	Chevron 56	0498/52.60.48
Albert ANDRE (VE)	La Gleize 18	0495/11.36.88
Conseillers communaux :		
Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	0473/58.89.03
Eric DECHAMP (VE)	Moulin du Ruy 84/1	0497/23.38.41
Alexandre RENNOTTE (VE)	Chession 88	0473/87.02.64
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33
Julie COX (SD)	Chevron 39	0497/37.96.97
Jeannine LEFEBVRE (SD)	Meuville 39	0476/62.06.67
Béatrice DEWEZ (SD)	La Gleize 57	0478/66.30.77

Conseil de l'Action Sociale

Albert ANDRE (VE), *Président*	La Gleize 18	0495/11.36.88
Valérie SIMON, *Directrice générale CPAS*		080/29.26.85
Conseillers CPAS :		
Sophie GASPARD (VE)	Borgoumont 5/7	0479/39.88.67
Marylène LAFFINEUR (VE)	Hasoumont 53	0496/92.23.30
Frédéric LEFORT (VE)	Bierny 27	0494/18.15.04
Joëlle MARECHAL (VE)	Rue de l'église 35	0498/65.65.88
Etienne LORENT (VE)	Rahier 56	0476/98.45.69
Pol PIRON (SD)	Rte de l'Amblève 47	080/78.60.91
Catherine COLINET (SD)	Heilrimont 9	080/78.63.86
Jürgen BEHLING (SD)	Borgoumont 71	080/78.66.42

***VE** : Liste VivrEnsemble*
***SD** : Liste Stoumont Demain*

NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS : prenom.nom@stoumont.be

Services communaux

Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	**dominique.gelin@stoumont.be**
Assistant Direction - Planu	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	**sebastien.poncin@stoumont.be**
Population - Permis de conduire	Colette GOFFIN	080/29.26.50	**colette.goffin@stoumont.be**
	Flavia TORTOLANI	080/29.26.50	**flavia.tortolani@stoumont.be**
Agent constatateur	Abdenbi FAKHAKH	0472/19.13.81	**abdenbi.fakhakh@stoumont.be**
Assainissement	Flavia TORTOLANI	080/29.26.52	**flavia.tortolani@stoumont.be**
Etrangers - Casiers judiciaires	Anne FASOL	080/29.26.53	**anne.fasol@stoumont.be**
Agent technique Travaux	Alain LAMBERT	080/29.26.54	**alain.lambert@stoumont.be**
Agent technique Travaux	Cécile MATHIEU	080/29.26.55	**cecile.mathieu@stoumont.be**
Urbanisme	Eliane FONTAINE	080/29.26.56	**eliane.fontaine@stoumont.be**
Urbanisme	Ann-Sophie MOËS	080/29.26.56	**ann-sophie.moes@stoumont.be**
Ressources humaines	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	**nicole.bonmariage@stoumont.be**
	Marie REMACLE		**marie.remacle@stoumont.be**
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	**nicole.marville@stoumont.be**
Etat civil - Assistante comptabilité	Patricia CREMER	080/29.26.59	**patricia.cremer@stoumont.be**
Eau	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	**delphine.tribolet@stoumont.be**
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	**christine.detaille@stoumont.be**
Ecopasseuse - Logement	Martine GROGNARD	080/29.26.63	**martine.grognard@stoumont.be**
Accueil Temps Libre	Anne LEJEUNE	080/29.26.66	**anne.lejeune@stoumont.be**
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	**marie.francoise.perat@stoumont.be**
Enseignement - Police - Comm.	Odile TROCH	080/29.26.67	**odile.troch@stoumont.be**
Recette régionale	Jordan HALIN	080/29.26.82	**jordan.halin@stoumont.be**

Office du Tourisme

Tél: 080/29.26.80
Fax : 080/29.26.81
office.tourisme@stoumont.be

Bibliothèque

Nicole BONMARIAGE

080/29.26.89
bibliotheque@stoumont.be

Agence Locale Emploi

Catherine MARTIN
cathlavenne@hotmail.com

Service des travaux — Borgoumont 23

Coordinateur	Christian COLLIENNE	0478/24.21.72	**christian.collienne@stoumont.be**
Fontainiers	B. LAFFINEUR	0489/61.32.29	F. BIARD 0489/61.31.02 J.-Y. MAGAIN 0489/68.96.14
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	**pascal.dumont@stoumont.be**

Centre Public d'Action Sociale (CPAS) — Route de l'Amblève 45 - Fax 080/29.26.88

Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	**valerie.simon@stoumont.be**
Accueil - Administration	Liliane DOYEN	080/29.26.84	**liliane.doyen@stoumont.be**
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	**ariane.bacquelaine@stoumont.be**
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	**sarah.pastor@stoumont.be**
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	**christel.houba@stoumont.be**

Stoumobile

Réservation et conditions : 0478/48.00.14 ou 080/29.26.87

Police locale

Route de l'Amblève 19

Inspecteur principal
Jean-Philippe LOUIS
080/28.19.40
ZP.StavelotMalmedy.MPStoumont@police.belgium.eu

EDITORIAL

Au moment où je rédige ces lignes, décembre 2019 a définitivement refermé ses portes pour laisser place à l'année 2020.

Au cours de ce second semestre 2019, et comme vous l'aurez constaté, nous avons procédé à divers aménagements de sécurité au sein de différents villages et hameaux.

Ces aménagements de sécurité sont directement liés à la liste des priorités établies au travers du travail d'analyse conjoint des commissions CCATM et CLDR, dans le cadre de l'enquête réalisée et relative à la sécurité et la mobilité sur le territoire communal.

La réflexion du Collège se poursuit. Une nouvelle rencontre est programmée dans ce sens, avec Madame Docteur, représentante du SPW, l'Inspecteur Principal Jean-Philippe Louis, responsable de notre Maison de Police et moi-même.

Comme précisé dans la déclaration de politique communale (que vous retrouvez sur notre site), nous souhaitons également donner une dimension environnementale à la gestion de notre commune et profiler Stoumont comme commune en transition. Dans ce contexte, ORES, notre gestionnaire de réseau, a réalisé la première phase des opérations liées à la modernisation et à la rationalisation de notre parc de points lumineux à Chevron, Rahier et Stoumont (remplacement des lampes au sodium par des led et rationalisation du parc, issue du résultat de la consultation citoyenne). Si certaines corrections seront apportées au regard de la situation du terrain, nous resterons alignés à la philosophie de notre approche.

Comme vous l'aurez lu ou entendu dans les médias, notre commune, comme toutes les communes forestières, n'a pas échappé à la crise des scolytes en milieu forestier. Eu égard à la saturation du marché du bois, le Conseil Communal a pris la décision de reporter toutes les ventes de bois à une date ultérieure. Cette situation impacte directement le compte 2019, le budget 2020 et les investissements à venir.

Par ailleurs, le 23 novembre, 154 arbres fruitiers issus de l'achat groupé initié en collaboration avec l'Asbl Agra-ost et le Parc naturel des Sources ont été distribués au départ du parking du Domaine de Berinzenne, à proximité de la Maison du Parc naturel. Café, jus de pommes, conseils divers et convivialité étaient au rendez-vous !

Décembre 2019 et janvier 2020 ont été rythmés par les cérémonies et activités programmées dans le cadre du 75e anniversaire de la Libération. Cérémonies et activités qui ont rencontré un incontestable succès. Merci à toutes celles et ceux qui ont eu l'opportunité d'y participer et un merci particulier aux enfants ! **« Remembering the past, building the future – Belgium Remembers ».**

Enfin, comme vous le découvrirez dans ce numéro, le 14 janvier dernier, le Conseil communal a installé pour la première fois à Stoumont un Conseil communal des Enfants, en collaboration avec le Creccide et le Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont. Un réel engagement de nos enfants, au travers d'une prestation de serment personnalisée. Au-delà de la symbolique, un moment particulier, un subtil mélange de fierté et d'émotion.

Ceci étant, permettez-moi, au nom de l'Administration communale et de son personnel, du Collège et du Conseil communal, du CPAS et de son personnel, du Conseil de l'Action sociale, de vous présenter ainsi qu'à vos familles et à tous ceux qui vous sont proches, nos meilleurs souhaits pour une année 2020 toute en santé et en sérénité !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre

SOMMAIRE

- Actualités communales ..... p. 4
- Actualité du CPAS ..... p. 20
- Patrimoine ..... p. 23
- Histoire ..... p. 24
- Transition ..... p. 31
- Culture ..... p. 40
- Tourisme ..... p. 41
- Journal de la Bibliothèque ..... p. 42
- Journal de la Jeunesse ..... p. 44
- Culte ..... p. 58
- Vie associative ..... p. 59
- Sports ..... p. 61
- Sécurité ..... p. 62
- Santé ..... p. 63
- Police ..... p. 63

A PROPOS
EDITEUR RESPONSABLE : Didier Gilkinet - COMMUNICATION : Odile Troch - MISE EN PAGE ET IMPRESSION : ExcellePrint
Photos : ExcellePrint - www.freepik.com

Actualités communales

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUILLET 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2018 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 10.836 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le programme de coordination locale pour l'enfance 2014-2019 (CLE) et ses annexes, et de transmettre ce programme à la commission d'agrément de l'ONE.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges établi entre la commune de Stoumont, le parc naturel des sources et Natagora dans le cadre de la mise en œuvre de mares agricoles.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre l'ASBL « Les territoires de la Mémoire » et la Commune de Stoumont pour les années 2020 à 2024.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Didier GILKINET en qualité d'administrateur à l'intercommunale FINIMO pour la commune de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Madame Vanessa LABRUYERE en qualité d'administrateur à la SCRL Foyer Malmédien pour la commune de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Tanguy WERA en qualité d'administrateur à l'asbl «Contrat Rivière Amblève/ Rour» pour remplacer Monsieur Eric DECHAMP.

Il décide, à l'unanimité, de décentraliser à Chevron à la salle « Cercle Saint-Paul » la séance du Conseil communal du 13 août 2019.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de rémunération 2018 des mandataires communaux.

Il décide, à l'unanimité, d'arrêter le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Il décide, par 8 voix pour, 3 voix contre, d'approuver la délégation au Collège communal pour les marchés publics passés par une centrale d'achat lorsque la valeur du marché est inférieure à 15.000 euros.

CONSEIL COMMUNAL DU 13 AOÛT 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'organiser une vente groupée des lots marchands le vendredi 4 octobre 2019 à Remouchamps avec les propriétaires du cantonnement d'Aywaille.

Il est donné lecture de l'approbation du compte 2018 et de la modification budgétaire 2019/2 par l'autorité de tutelle.

Il décide, à l'unanimité, de confirmer l'inscription au budget communal 2019 d'un montant de de 154.209 euros à titre de dotation prévisionnelle à attribuer à la zone de secours W.A.L.

Il décide, avec 8 voix pour et 5 abstentions, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture de deux cuves de stockage pour eau potable afin de subvenir aux besoins du hameau de Chession (estimation de 59.000 euros hors TVA).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le plan d'investissement communal (PIC) 2019/2021.

Il décide, par 8 voix pour et 5 abstentions, d'approuver la convention de mise à disposition de « L'Ecole des filles » à l'ASBL « Chez Monique » à partir du 1er septembre 2019.

Il approuve, à l'unanimité, la convention de jouissance limitée à titre gratuit « Site LIFE Elia de la Fagne Magrite » au sud du village de Rahier pour une durée de cinq ans.

Il décide, à l'unanimité, de désigner Madame Marie MONVILLE en qualité d'administrateur à l'A.I.S. Ourthe-Amblève pour la commune de Stoumont.

CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver

- la modification budgétaire 2019/1 modifiée de la Fabrique d'église de Stoumont ;

- le budget 2020 de la Fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 6.613 euros à l'ordinaire ;

- la modification budgétaire 2019/1 de la Fabrique d'église de Lorcé ;

- le budget 2020 de la Fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 2.580 euros à l'ordinaire ;

- le budget 2020 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 2.903 euros à ordinaire ;

- le budget 2020 de la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 10.800 euros à l'ordinaire ;

- le budget 2020 de la Fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 4.346 euros à l'ordinaire ;

- le budget 2020 de l'Eglise protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 2.012 euros à l'ordinaire.

Il approuve, à l'unanimité, la modification budgétaire 2019/1 de la zone de police.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer aux associations et comités les subventions prévues au budget communal 2019.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer au C.M.H. la subvention

d'un montant de 7.500 euros prévue au budget 2019.

Il décide, par 6 voix pour et 5 abstentions, d'approuver la convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque de Chevron à l'ASBL Ecole Ste Thérèse.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'extension jusqu'en 2045 de l'affiliation de la commune de Stoumont à l'intercommunale ORES Assets.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la participation de la commune au marché groupé d'énergie initié par l'intercommunale FINIMO pour la période 2020-2022 et d'approuver le cahier spécial des charges.

Il décide, à l'unanimité, de désigner deux représentants supplémentaires pour l'A.L.E. Stavelot-Stoumont-Trois Ponts.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement d'ordre intérieur et la convention de partenariat appelée à régir le fonctionnement du réseau de Lecture publique Amblève et Lienne entre les communes de Lierneux, Stavelot, Stoumont et Trois Ponts.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du sixième programme d'actions 2020-2022 du contrat de Rivière Amblève/ Rour et de s'engager à verser une participation financière de 4.312 euros par an.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal des enfants.

CONSEIL COMMUNAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Le Conseil décide, par 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, d'approuver la modification budgétaire 2019/2 avec un nouveau résultat de 1.462.465 euros à l'ordinaire et un budget équilibré à 2.879.755 euros à l'extraordinaire.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver le pourcentage de couverture du coût-vérité de 101% pour les déchets ménagers et assimilés, et la taxe sur l'enlèvement et le traitement, exercice 2020.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, de fixer à 2.490 le montant des centimes additionnels au précompte immobilier pour les exercices 2020 à 2025.

Il décide, à l'unanimité, d'établir pour les exercices 2020 à 2025 :

-une taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés ;

- une taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés ;

- une taxe sur les terrains de campings ;

- une redevance sur les concessions de sépulture ;

- une redevance sur le changement de prénom ;

- une redevance sur l'enlèvement des déchets sauvages par l'administration communale ;

- une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés.

Il décide, par 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, pour les exercices 2020 à 2025,

- d'établir une taxe communale sur la délivrance de documents administratifs ;

- d'établir une redevance sur la délivrance de photocopies.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, pour les exercices 2020 à 2025,

- d'établir le montant de la taxe de séjour ;

- d'établir le montant de la taxe sur les secondes résidences ;

- d'établir le montant de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;

- d'établir une taxe sur les piscines privées ;

- d'établir une redevance pour demande de renseignements et documents urbanistiques ;

- d'établir une redevance pour la recherche et la délivrance de tout renseignement administratif, des exonérations étant prévues ;

- d'établir une redevance pour les travaux de raccordement d'immeubles au réseau de distribution d'eau.

Il décide, par 8 voix pour, 4 contre et 1abstention, d'établir une taxe sur la mise à l'eau d'embarcations sur l'Amblève.

Il décide, par 9 voix pour et 4 contre, d'établir une redevance pour la participation des enfants fréquentant l'accueil extra-scolaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2020 tel que réformé de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 2.660 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire 2019/1 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente de bois de chauffage le vendredi 22 novembre 2019 à Moulin du Ruy.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Charte éclairage public proposée par l'Intercommunale ORES ASSETS.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel limitant la vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la N66 entre Stoumont et Werbomont.

Il décide, à l'unanimité, de désigner les représentants communaux à l'Intercommunale IDELUX Environnement et IDELUX Eau.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

CONSEIL COMMUNAL CONJOINT DU 17 DÉCEMBRE 2019 AVEC LE C.P.A.S.

Le Président du C.P.A.S. donne lecture :

- du rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.

- de la note de politique générale du C.P.A.S. pour 2020 ;

- du rapport sur le budget 2020 du C.P.A.S.

CONSEIL COMMUNAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité,

- d'approuver la modification budgétaire 2019/1 du C.P.A.S. ;

- d'approuver le budget 2020 du C.P.A.S. avec des prévisions de recettes de 1.102.081 euros et de dépenses de 1.094.316 euros, soit un boni de 7.765 euros à l'ordinaire, et un budget équilibré à 21.000 euros à l'extraordinaire.

Il décide, par 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, d'approuver le budget communal 2020 avec des prévisions de recettes de 6.061.881 euros et de dépenses de 6.036.367 euros, soit un boni présumé de 25.514 euros à l'ordinaire, et un budget extraordinaire équilibré à 1.899.650 euros.

Il décide, à l'unanimité, de confirmer l'inscription pour la zone de secours W.A.L.

- d'un montant de 154.209 euros de dotation prévisionnelle pour 2019 ;

- d'un montant de 172.377 euros de dotation prévisionnelle pour 2020.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes annuels et le rapport d'activités de l'exercice 2018 de l'Association de projet dénommée « Parc naturel des Sources » et d'octroyer la subvention prévue au budget 2019.

Il décide, par 11 voix pour et 2 abstentions, d'octroyer la subvention prévue au budget 2019 à l'association « Changeons demain ».

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode d'attribution du marché pour la réalisation d'un nouvel ouvrage de prise d'eau « Puis de Roua », montant estimatif de 35.000 euros.

Il décide, par 12 voix pour et une abstention, d'approuver le cahier spécial des charges pour l'achat d'un véhicule 4x4 pour le service des eaux, montant estimatif de 34.000 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales des Intercommunales :

- ORES ASSETS du 18 décembre 2019 ;

- A.I.D.E. du 19 décembre 2019 ;

- NEOMANSIO du 19 décembre 2019 ;

- IDELUX Environnement du 18 décembre 2019 ;

- C.A.H.C. du 20 décembre 2019 ;

- C.I.L.E. du 19 décembre 2019 ;

- FINIMO du 23 décembre 2019.

Il décide, à l'unanimité, de désigner 2 représentants supplémentaires pour représenter la commune à l'Intercommunale FINIMO.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition d'infrastructure sportive à passer entre la Commune de Stoumont et l'A.S.B.L. Tennis Club de La Gleize.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver et d'adhérer au Schéma Provincial de Développement Territorial et Plan Provincial de Mobilité tel que présenté par l'ASBL Liège Europe Métropole.

Il décide, à l'unanimité, d'arrêter la liste des avantages sociaux octroyés aux écoles de l'enseignement libre subventionné situées sur le territoire de la commune.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier de demande de reconnaissance des bibliothèques du Réseau Amblève et Lienne en catégorie 3 ainsi que la Convention du réseau de Lecture publique.

CONSEIL COMMUNAL DU 14 JANVIER 2020

Installation du Conseil communal des enfants.

Le Président Didier GILKINET et l'échevin de la Jeunesse Tanguy WERA accueillent 13 enfants de la commune fréquentant les écoles des divers réseaux d'enseignement et les invitent à prêter serment tour à tour.

Ils sont ensuite installés dans leur fonction de conseillers du Conseil communal des enfants.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'arrêter le règlement et le montant de la prime communale pour l'installation ou la réhabilitation d'un système d'épuration individuelle.

Il décide, par 7 voix pour et 5 abstentions, d'arrêter le règlement relatif à la gestion publique de l'assainissement autonome.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente groupée de bois marchands le jeudi 6 février 2020 à Spa.

Albert André
Echevin des Affaires sociales

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'accès directs et téléphoniques des services de l'Administration communale sont les suivants :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Une permanence pour le Service Population est assurée le lundi : de 16h00 à 20h00.

- Le mardi et le jeudi : de 8h30 à 12h30.

Excepté :

- pour le **service de l'Urbanisme** qui est accessible du lundi au jeudi uniquement de 9h00 à 12h00.
- pour le **service casiers judiciaires** qui est accessible le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00, le mardi et le jeudi de 08h30 à 12h30.
- pour le **service Etrangers** accessible uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous pour le service des Etrangers seront fixés uniquement en téléphonant au 080/29 26 53.
- pour les **actes d'Etat civil** (reconnaissance prénatale, déclaration de mariage…), service accessible uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 080/29 26 59 afin de faciliter au mieux les démarches administratives.
- Pour le service de **l'Ecopasseuse** qui est accessible le lundi de 09h00 à 12h00.

N'oubliez pas qu'il est possible de commander 'en ligne' sur www.stoumont.be une série de documents administratifs. Lors de votre commande de documents par le site, n'omettez pas d'indiquer votre numéro de téléphone ou de GSM afin que nous puissions vous contacter sans tarder pour d'éventuelles informations complémentaires.

Les horaires d'accès directs et téléphoniques du CPAS sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Les horaires d'accès directs et téléphoniques de l'Office de Tourisme sont les suivants :

- Le lundi : de 8h30 à 12h30.
- Le mardi : de 8h30 à 12h30.
- Le mercredi : de 8h30 à 12h30.
- Le jeudi : de 8h30 à 12h30.
- Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Le samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Fermeture le dimanche.

Les horaires d'accès directs et téléphoniques de la bibliothèque les suivants :

- Le mardi : de 18h00 à 20h00.
- Le mercredi : de 14h00 à 16h00.
- Le jeudi : de 14h30 à 16h30.

AIDE À LA DÉCLARATION D'IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le centre « Particuliers » de Malmedy nous fait le plaisir de déléguer deux agents pour aider les citoyens à établir la déclaration d'impôts des personnes physiques. Ces agents du SPF Finances seront présents à **l'Administration communale de Stoumont le lundi 25 mai 2020 après-midi exclusivement sur rendez-vous**.

Si vous êtes intéressé(e)s, il est obligatoire de vous inscrire auprès d'Odile Troch au 080/29 26 67 avant le 01 mai 2020.

Les personnes intéressées sont priées de se munir de leur déclaration papier (si elles l'ont reçue, à défaut, il sera tout de même possible de procéder à la déclaration), de leur carte d'identité électronique en cours de validité, de leur code PIN (4 chiffres) ainsi que tous documents et justificatifs nécessaires à leur déclaration.

AVIS DU SERVICE DE L'URBANISME

Le Collège communal vous informe qu'à partir du 01.01.2020, **tout dépôt de dossier de demande de permis d'urbanisme ou de compléments de dossier se fait uniquement sur rendez-vous** *à fixer préalablement auprès du service urbanisme* via le n° de tél 080/29 26 56.

Par ailleurs, les préposées n'analyseront plus les dossiers de demande de permis adressés par voie électronique. Ces dispositions favoriseront un gain de temps et amélioreront toujours plus l'efficacité d'un service, confronté à de plus en plus de contraintes dont le respect des délais.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour toute question ou tout renseignement du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.

Nous vous rappelons toute l'importance d'un contact préalable, si vous avez un projet de transformation ou de rénovation (toiture, annexe, garage, abri,…)

DES TRAVAUX, DES TRAVAUX, ENCORE DES TRAVAUX !

Un bulletin communal ne serait pas suffisant pour énumérer toutes les interventions réalisées par le service des travaux durant l'année 2019. Les missions sont diverses mais toujours exécutées dans l'intérêt général.

Citons, de façon non exhaustive, l'entretien récurrent et l'embellissement du patrimoine communal (bâti et non bâti) :

- entretien de nos bâtiments (administrations, écoles, salles des fêtes, bâtiments des clubs sportifs, etc.),
- entretien des espaces publics : les voiries (y compris les filets d'eau, avaloirs, fossés, accotements, etc.), les fontaines et points d'eau, les espaces de convivialité (aires de pique-nique, pétanque, etc.). N'oublions pas les espaces verts qui sont créés et entretenus, par les ouvriers du service, passionnés par leur travail, et qui proposent des ensembles de plantations intéressants et équilibrés mais surtout adaptés à la région ;
- entretien des panneaux d'affichage, des panneaux routiers, des poteaux de balisage des promenades et autre signalétique, etc.

Les travaux concernent également la production et la distribution de l'eau (merci à nos fontainiers pour leur disponibilité), les travaux en forêt (protection, nettoyage, plantations) ou encore dans les cimetières ; travaux exécutés par notre fossoyeur dévoué qui se retrouve régulièrement face à des tâches délicates et qu'il accomplit avec un grand respect.

A tout cela s'ajoutent également les travaux d'entretien et parfois de réhabilitation de nos chemins et sentiers de promenade (débroussaillage, élagage, empierrement, etc.) ainsi que la taille des nombreuses haies sur la commune. Pour rappel, nous n'intervenons pas sur les haies mitoyennes et privées.

Citons également les travaux liés à la sécurité et à la mobilité tels que la création d'ilots ralentisseurs, la pose de panneaux routiers ou autres dispositifs ainsi que le déneigement des

routes en période hivernale, ce qui demande une grande disponibilité et une conscience de l'intérêt général hors norme de la part de nos ouvriers communaux. Ils interviennent également en cas de dégâts dus aux intempéries (inondations par exemple) et ce, week-end et jours fériés.

Le service des travaux est régulièrement sollicité pour venir en aide aux associations dans l'organisation de leurs évènements sportifs, culturels ou de divertissements (préparation du terrain, pose de barrières Nadar et autres dispositifs de sécurité, transport de matériel, etc.) et travaillent au confort de nos citoyens (illuminations et pose de sapins à la période des fêtes de fin d'année par exemple).

Toutes ces missions ne seraient pas programmables ni réalisables sans des ressources humaines expérimentées et de bonne volonté et ce par tous les temps. Merci à toute l'équipe !

Mais leurs tâches ne se résument pas à de l'exécution ; nos ouvriers créent et construisent en beauté, des aménagements et infrastructures diverses. Un bel exemple est la réalisation d'une passerelle, installée sur un sentier de promenade aux Minières et construite principalement avec des matériaux de récupération. Coût minimum, efficacité maximum, félicitations au créateur !

Chaque équipe mériterait un article à part entière, je vous propose d'en faire le récit détaillé au fur et à mesure des prochaines éditions.

Vanessa Labruyère
Echevine des travaux

EAUX

DES TRAVAUX SUR NOTRE RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU

Afin de garantir un approvisionnement suffisant et une qualité de l'eau de distribution, nos ouvriers travaillent sur le réseau de manière quotidienne. Ces travaux ne sont pas toujours visibles mais sont pourtant d'une importance capitale.

En 2019, notons principalement :

- **Zone de captage de Fechereux – Croix Xhonnay :** adaptation du local afin de permettre le placement de filtres déferriseurs (création d'un caillebotis technique, ajout de prises de courant, augmentation de l'ampérage, enlèvement de la tuyauterie obsolète).
- **Zone de captage de Monthouet – Belleville :** Placement de filets d'eau et de potelets (financé par la Société Publique de la Gestion de l'Eau) dans le cadre de la zone de protection du captage, nettoyage du réservoir, placement d'un compteur, nouvelle vanne de vidange.

  Il fait savoir qu'un nouveau forage va être réalisé sur cette zone afin d'augmenter la capacité d'alimentation des villages de Stoumont et de Targnon. Ce forage permettra également d'alimenter l'institut Saint-Edouard en cas de nécessité, celui-ci utilisant un puits privé. La consultation des entreprises potentielles pour la réalisation des travaux est en cours.

  L'installation d'un réservoir composé de deux cellules de 60 m^3 est également prévue à côté du réservoir existant dès obtention du permis d'urbanisme.

- **Zone de captage de Moustier – Roanne – Moulin du Ruy :** construction d'un cabanon technique au niveau du réservoir de Roanne et mise en service des nouveaux filtres. Enfouissement du tuyau de vidange du réservoir et du contre lavage des filtres. Test de l'alimentation de Heilrimont via le réseau communal. Liaison des réseaux Moulin du Ruy et Moustier/ Roanne. Remplacement de la conduite d'eau dans le chemin longeant l'école de Moulin-du-Ruy.
- **Zone de captage de Martinville (Rahier) :** mise à niveau des installations de pompage du Rouge Thier. Mesure et bornage du terrain.
- **Zone de captage de Halneut (Chevron):** réhabilitation du drain bouché et affaissé, chemisage prévu du réservoir situé en contrebas du drain. Ces mesures permettront d'augmenter la capacité d'alimentation du hameau de Neuville en plus de la réhabilitation du puits « La Neuville » et du remplacement d'une conduite problématique prévus dans le courant de l'année 2020.
- **Zone de captage Le Thier – La Platte (Chevron) :** abattage des arbres sur le réservoir et remplacement de sa couverture. **Zone de captage du Pré Hazard (Picheux) :** réparation de la toiture du cabanon.
- **Zone de captage du Bois Mathy (Chession) :** débouchage du tuyau de vidange du réservoir, nettoyage du puits par azote pulsé, placement d'un compteur à la sortie du puits, réparation de la fuite sur la conduite entre la galerie et le réservoir du bas.

  La pose d'un nouveau réservoir composé de deux cellules de 40 m^3 est prévue dans cette zone le long de la voirie principale, ce qui permettra d'augmenter la capacité de distribution, d'augmenter la pression actuellement insuffisante et de supprimer une ancienne conduite en fonte devenue obsolète.
- **Zone de captage de Lorcé :** démantèlement de l'ancienne installation de déferrisation / démanganisation, mise à niveau de la pompe à chlore et de son mode de fonctionnement. Placement d'une vanne de purge automatique au niveau du pont de Naze. Etude en cours pour la fiabilisation des installations et augmentation de la capacité de production.
- **Zone de captage de Cour – Andrimont :** placement d'une clôture à gibier dans la zone humide du drain Evrard. Nettoyage des réservoirs et des drains Evrard et Leboutte. Placement d'une nouvelle bouche incendie et d'une vanne de purge sur Andrimont bas. Sécurisation de la chambre de visite du drain Evrard.
- **Zone de captage de Borgoumont :** sécurisation de la chambre de visite du trop-plein vers le réservoir Marin. Nettoyage des deux réservoirs supérieurs et rénovation de la vanne d'isolement. Sécurisation des bouches d'aération du réservoir bas.
- **Divers :** réfection d'un ancien réservoir à Meuville afin d'augmenter la capacité d'alimentation d'un point d'eau destiné principalement aux agriculteurs.

AVIS IMPORTANT : afin de faciliter le travail de nos fontainiers, il vous est demandé de prévenir notre coordinateur des travaux, Christian COLLIENNE au 0478/24.21.72, si vous exécutez des travaux significatifs sur votre réseau privé. En effet, des perturbations sont parfois observées au niveau de la consommation et le temps de recherche est souvent conséquent. Toute anomalie que vous observez peut également nous être communiquée. Merci pour votre collaboration !

Vanessa Labruyère
Echevine de la Production
et de la Distribution de l'eau

DES PRIMES ET DES PRÊTS !

Vous avez un projet de rénovation de votre logement ? Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre habitation, économiser de l'énergie ? Votre logement connaît des problèmes de salubrité et vous souhaitez les solutionner ?

Deux types d'aides : des primes et des prêts à taux zéro !

Depuis le 1er juin 2019, les primes énergie et à la rénovation (primes régionales) ont été modifiées et regroupées sous l'appellation « **primes Habitations** ». Pour bénéficier de ces primes, les travaux doivent être réalisés en suivant l'ordre des bouquets (priorités) de travaux prévus dans le rapport d'audit établi par un **auditeur logement agréé par la Wallonie**.

Ces travaux d'économie d'énergie et de salubrité peuvent être financés par un prêt à taux zéro octroyé soit par la **Société Wallonne du Crédit Social** (SWCS) si le ménage reprend 1 ou 2 enfants ou par le **Fonds du Logement de Wallonie** (FLW) pour les ménages de plus de 2 enfants.

Pour de plus amples informations au sujet des prêts à taux zéro, vous pouvez contacter :

- La **Société Wallonne du Crédit Social** (SWCS) si le ménage reprend 1 ou 2 enfants, au 078/158.008 ou surfer sur le site internet www.swcs.be;
- Le **Fonds du Logement de Wallonie** (FLW) pour les ménages de plus de 2 enfants, au 071/207.711 ou surfer sur le site internet https://www.flw.be.

Trois produits sont proposés en ce qui concerne les financements à taux zéro :

- Le **Rénopack** : le financement inclut les primes ;
- Le **Rénopack SWCS** : uniquement pour les travaux de mise en conformité de l'installation électrique et les travaux de toiture (primes incluses, pas d'obligation de réaliser un audit logement) ;
- Le **Rénoprêt** : financement seul, sans primes (et donc sans audit).

Quelles sont les conditions à remplir ?

- En ce qui vous concerne : vous êtes âgé de minimum **18 ans** et vous avez un **droit réel** sur le bâtiment.
- En ce qui concerne votre bâtiment : il est situé en **Wallonie**, il a été construit il y a **plus de 15 ans** et il est ou sera destiné principalement à du **logement** (minimum 50%).

Vous vous engagez à respecter l'une des conditions ci-dessous dans les 2 ans maximum après la vérification des premiers travaux :

- **Occuper** personnellement le logement pendant 5 ans minimum ;
- Mettre le logement en **location**, pendant 5 ans minimum, en respectant la grille indicative des loyers ;
- Mettre le logement à disposition d'une **Agence Immobilière Sociale** (AIS) ou d'une **Société de Logement de Service Public** (SLSP) pendant minimum 9 ans ;
- Mettre le logement à **disposition gratuite**, comme résidence principale, d'un parent ou allié jusqu'au 2ème degré pendant 1 an minimum.

Quelle est la démarche pour obtenir des primes Habitation ?

1. Vous faites réaliser un audit de votre habitation	2. Vous envoyez votre demande de primes "Audit"	3. Vous pouvez commencer vos travaux	4. Vous prouvez que vous avez réalisé vos travaux en respectant l'ordre de priorité	5. Vous recevez vos primes
Vous choisissez un auditeur agréé par la Wallonie	Vous envoyez votre demande de prime "audit" dans les **4 mois** de l'enregistrement de votre rapport d'audit (date mentionnée sur votre rapport)	Vous faites réaliser vos travaux par un entrepreneur inscrit sur la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Vous avez **7 ans** pour les faire.	Rapport suivi des travaux soit par l'auditeur soit par l'administration	
4 mois maximum		7 ans maximum à partir du rapport d'audit		

ATTENTION: l'audit doit être réalisé avant le début des travaux!

Vous trouverez la liste des auditeurs agréés, les formulaires ainsi que tous les détails de la procédure sur le site internet https://energie.wallonie.be

A quoi sert l'audit ?

L'auditeur réalise une visite complète de votre logement. Il liste les différentes recommandations d'amélioration avec un ordre de priorité à respecter. Les travaux sont rassemblés par bouquet.

Vous devez commencer les travaux par le bouquet 1 avant de passer au suivant. Quand celui-ci est terminé vous pouvez prétendre à obtenir les primes y afférant. Si vous décidez, par exemple, d'isoler vous-même le plafond des chambres donnant sur le grenier, vous n'obtiendrez pas de prime pour ce poste.

Quelles sont les primes ?

Le montant des primes dépend de votre catégorie de revenus (de 1 à 5). La prime de base est dédiée à la catégorie 5 (RIG du ménage supérieur à 97.700€) et peut être multipliée par 6 pour la catégorie 1 (RIG du ménage inférieur ou égal à 23.000€).

Travaux	Montant de base	Montant maximum
Réalisation d'un audit logement	110 €	660 €
Toiture - Remplacement de la couverture	6 € par m²	36 € par m²
Toiture - Appropriation de la charpente	250 €	1500 €
Toiture - Remplacement du dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100 €	600 €
Toiture - Isolation thermique du toit ou des combles *	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé
Assèchement des murs - infiltration	5 € par m²	30 € par m²
Assèchement des murs - humidité ascensionnelle	6 € par m²	36 € par m²
Renforcement des murs instables ou démolition/ reconstruction totale de ces murs	8 € par m²	48 € par m²
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 € par m²	30 € par m²
Élimination de la mérule ou de tout champignon aux effets analogues	250 €	1 500 €
Élimination du radon	250 €	1 500 €
Isolation thermique des murs *	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé
Isolation thermique des sols *	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé
Appropriation de l'installation électrique	200 €	1 200 €
Appropriation de l'installation de gaz	200 €	1 200 €
Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 €	3 000 €
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1 000 €	6 000 €
Chaudière biomasse	1 000 €	6 000 €
Chauffe-eau solaire	750 €	4 500 €
Poêle biomasse local	250 €	1 500 €
Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération	150 % des primes de base respectives	150 % des primes de base respectives
Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	500 €	3 000 €
Système VMC double flux (avec récupération de chaleur)	1 200 €	7 200 €
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et de régulation d'eau chaude sanitaire	0,15 € par kWh économisé	0,90 € par kWh économisé

** majoration possible de 25% si le teneur biosourcée du produit mis en œuvre est supérieure ou égal à 70%.*

Remarque : il n'y a pas de limitation de superficie pour les primes « isolation ».

L'Administration communale de Stoumont octroie de primes complémentaires aux primes Habitation et sont conditionnées à l'octroi de ces primes régionales.

Ces primes concernent notamment les travaux de toiture, l'assèchement des murs humides, les travaux de stabilité, le traitement de la mérule ou autres champignons analogues, l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Enfin et pour votre parfaite information, même si les primes régionales à la restructuration et à la construction ne sont plus d'actualité au niveau régional, la Commune de Stoumont les a maintenues.

Pour en savoir plus sur les montants et les conditions d'obtention de ces primes, vous pouvez contacter l'écopasseuse de la commune, **Martine GROGNARD**, au 080/292.669, le lundi de 9h à 12h.

Vanessa Labruyère
Echevine du Logement

CELLULE d'APPUI à la PETITE FORÊT PRIVÉE
Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Parc naturel DES SOURCES

LE PARC NATUREL AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DE SON TERRITOIRE

La forêt privée du Parc naturel des Sources est composée de 1.064 propriétés de dimensions fort variables dont la superficie moyenne est relativement faible.

Conscient de la richesse forestière présente sur son territoire, le **Parc naturel des Sources** a souhaité mener un certain nombre d'actions en faveur des propriétaires forestiers en partenariat avec de la **commune de Stoumont** et de la **Ville de Spa**. Une séance d'information à destination des propriétaires forestiers intéressés aura lieu le **mercredi 4 mars 2020 à 19h00 à la salle « la Vallonia » à Moulin du Ruy.**

Cette rencontre a pour ambition de fournir aux propriétaires une vision globale des outils qui peuvent être mis en œuvre pour la gestion d'une parcelle forestière. Pour servir cet objectif, différentes thématiques seront abordées sous forme de guichets d'information :

- La gestion des épicéas scolytés
- La mise en place d'une association de propriétaires forestiers au sein du Parc naturel
- La certification forestière PEFC
- Règlementation particulière (boisement/déboisement, distances légales, périmètres de protection…)
- Natura 2000 en forêt : aides financières, restauration écologique, législation

En particulier, le Parc naturel s'est associé à la **Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP,** un service de l'Office économique wallon du bois**)**, pour proposer des actions spécifiques aux propriétaires de forêts de moins de 5 ha d'un seul tenant. Ce projet permettra aux propriétaires qui ne disposent pas de gestionnaire forestier et qui se posent des questions sur la gestion de leur parcelle :

- **de bénéficier d'une visite-conseil de leurs parcelles.** *Cette visite (individuelle, gratuite et sans engagement) sera réalisée par le technicien forestier de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.*

- **de connaître les éventuelles opérations de gestion à y mener** *(type de coupe à effectuer…)***.**

- **d'adhérer, s'ils le souhaitent, à une vente de bois ou/et à des travaux groupés** *(uniquement pour les propriétés de moins de 5 hectares).*

Les propriétaires restent totalement libres de participer à cette démarche proposée par la Cellule d'Appui et gardent l'entière maîtrise de la gestion de leur parcelle.

Si vous souhaitez participer à cette séance d'information, nous vous saurions gré de vous inscrire avant le 2 mars 2020 directement auprès du Parc naturel des Sources (087/63.22.05 ; p.crismer@parcnatureldessources.be – www.parcnatureldessources.be).

Paul Crismer
Chargé de mission « Nature et Biodiversité »
Parc naturel ASBL

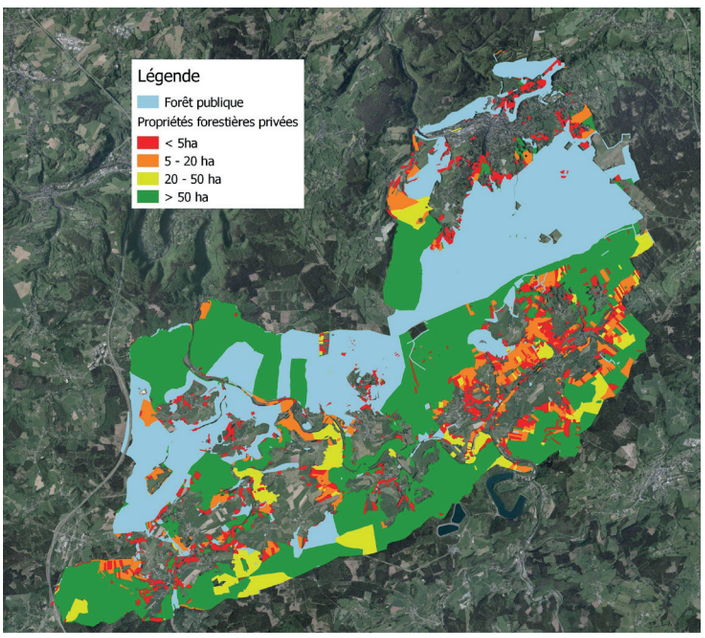

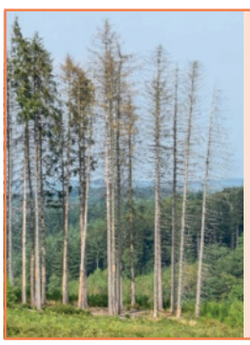

Crise des épicéas scolytés :

Vous êtes confrontés à des attaques de scolytes sur vos épicéas ? N'hésitez pas à contacter le guichet scolytes : 084 / 46 03 55 - www.scolytes.be - scolytes@oewb.be

PATRIMOINE FORESTIER FACE AUX ATTAQUES DE SCOLYTES

Depuis l'été 2018, suite à la sécheresse qui a touché notre pays, les épicéas wallons, tout comme leurs voisins d'Europe, ont été attaqués par un "ravageur" : le scolyte. Ce petit insecte, de quelques millimètres à peine, se reproduit sous l'écorce des épicéas et cause irrémédiablement la mort de ceux-ci. Les dégâts sont d'une ampleur considérable et s'étendent de la mer Baltique au Lac de Constance et du Rhin à la Vistule.

Du jour au lendemain, des centaines de milliers de mètres cubes de bois ont été précipités sur un marché qui n'y était pas préparé.

La priorité étant d'endiguer la pullulation de ces insectes, une chasse aux arbres malades a mobilisé les forestiers publics et privés. Pour enrayer cette propagation, les propriétaires ont été contraints de couper anticipativement les épicéas touchés et de les vendre à des prix nettement inférieurs à la normale.

Cette situation a pris au dépourvu toute la filière ; les scieries n'arrivant pas à absorber le surplus de bois attaqué par les scolytes. L'afflux de bois sur le marché a aussi occasionné une chute importante des prix de vente.

Cette crise a eu un quintuple impact négatif pour les propriétaires de résineux :

- Baisse du prix du bois par l'afflux sur le marché de grosses quantités de bois ;
- Fragilisation des peuplements par des coupes non maitrisées provoquant des ouvertures sensibles aux dégâts de tempêtes et aux rafales de vents ;
- Perte à l'avenir d'une partie de la production suite à la destruction d'une partie du patrimoine forestier qui n'a pu arriver à maturité et donner son plein potentiel de recette ;
- Augmentation des coûts de plantations et de gestion forestière ;
- Inévitable diminution des volumes d'épicéas à maturité mis sur le marché pour le secteur de la transformation ; ce qui provoquera à l'avenir des difficultés économiques pour ce secteur fort représenté dans l'est et le sud-est de la Wallonie.

Gestion de la crise à l'échelle communale

Notre territoire n'a pas été épargné par ce fléau.

Afin de gérer au mieux cette crise sanitaire, nous avons procédé à une vente anticipée de bois scolytés, le 27/02/19, permettant de raccourcir les procédures administratives et d'augmenter la réactivité des acheteurs. Le prix de vente (26 €/m^3) était ainsi garanti et l'évacuation des individus malades assurée dans un délai de 4 semaines après notification du garde forestier.

Sur l'exercice 2019, ce sont près de 2450 m^3 de bois atteints qui ont été extraits des propriétés forestières communales.

Considérant la saturation du marché et la chute des prix de moitié depuis le début de la crise des scolytes, sur recommandation du DNF, le conseil communal de Stoumont a décidé en sa séance du 13/08/19 de ne pas mettre en vente 4 lots de mise à blanc de bois sains prévus à la vente d'automne et de les reporter après la crise. Un choix conséquent pour les finances communales mais raisonnable au vu du contexte.

En effet, cette position a fortement impacté **les recettes 2019 qui se sont vues restreintes à environ 62.342 €** alors que la moyenne des dix dernières années avoisinait les 524.145 €.

Une interpellation du pouvoir politique régional nous est aussi apparue utile. C'est ainsi qu'en novembre dernier, les communes de Stoumont, Aywaille, Ferrières, Jalhay, Lierneux, Malmedy, Plombières, Stavelot, Theux, Trois-Ponts et Waimes (représentant ensemble 14,30 % de la surface de résineux exploités par les communes en Wallonie) se sont associées pour sensibiliser la Ministre de la forêt, Céline TELLIER, à l'impact de la crise des scolytes sur les finances communales et solliciter un soutien exceptionnel. Nous sommes actuellement en attente d'une réponse.

En ce qui concerne l'exercice 2020, nos prévisions restent très prudentes. Malgré les nombreux défis annoncés, nous gardons l'espoir d'une amélioration des conditions du marché.

Marie Monville
Echevine du patrimoine forestier

FINANCES COMMUNALES

FINANCES COMMUNALES - TAXES ET REDEVANCES

En plus de la fiscalité additionnelle relative à l'impôt des personnes physiques, au précompte immobilier et à la taxe de circulation, les communes perçoivent une série de taxes et redevances. Elles ont toute autonomie pour déterminer lesquelles elles lèveront sur leur territoire. On notera toutefois que la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux émet certaines recommandations en la matière.

La taxe est un prélèvement obligatoire destiné à assurer le financement de la commune, indépendamment des services ou des prestations rendus au contribuable.

La redevance est quant à elle une rétribution que le contribuable paie en contrepartie de services ou de prestations fournis par la commune. Celle-ci perçoit alors un montant qui correspond au service accordé (heures de travail et autres frais) sans percevoir de bénéfice.

En ce qui concerne la Commune de Stoumont, les taxes et redevances ont été revotées lors de la séance du conseil du 4 novembre pour les années 2020-2025, à l'exception notable du prix de l'eau (coût-vérité distribution). **Concrètement, voici les changements que vous pourrez observer dès l'exercice 2020 :**

EVOLUTION DES TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES			
	2014-2019	**2020-2025**	**Recommandations circulaire budgétaire 2019**
Centimes additionnels au PRI	2.390 ca	**2.490 ca**	2.600 ca
Additionnel à l'IPP	7,8%	**8%**	8,8%
Taxe annuelle sur les dépôts de mitrailles et véhicules abandonnés	9,40 €/m²/mitrailles 750 €/véhicule abandonné	**Inchangée**	9,40 €/m²/mitrailles 750 €/véhicule abandonné
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	Cartes d'identité : 3 € ou 5 € Attestation d'immatriculation (A) : 3 € Permis de séjour : 3 € Passeports : 10 € ou 15 € Copie conforme : 1,50 € Autre : 3 €	**inchangée hormis la demande de nouveaux codes PIN ou PUK : 3 € dès la 2e demande**	
Taxe annuelle sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires	0,0130 € à 0,0930 € selon le poids	**inchangée**	0,0130 € à 0,0930 € selon le poids
Taxe annuelle sur les terrains de camping	Tentes : 45 € Caravanes : 60 € Chalets : 90 €	**Abris mobiles : 45 €** **Abris fixes : 90 €**	Abris mobiles : 75 € Abris fixes : 125 €
Taxe annuelle de séjour	65 €/lit/hébergement classique 10 €/lit/gîte communautaire/social 0,25 €/pers/scout	**95 €/lit hébergement classique** **12,50 €/lit gîte communautaire ou social** **0,30€/pers/nuit camp**	Max. 160 €/lit
Taxe annuelle sur les secondes résidences	500 €	**600 € (réduction de 100 € si le RC est inférieur à 350 €)**	640 €
Taxe annuelle sur la mise à l'eau d'embarcations sur l'Amblève	inexistante	**25 €/embarcation pour les 200 premières** **22 €/embarcation pour les 100 suivants** **14 €/embarcation + de 300**	115 €/an/embarcation ou 3,75 €/jour/embarcation
Taxe annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés (par an et mètre courant de façade)	1ère taxation : 50 € 2ère taxation : 100 € 3e taxation : 180 €	**Inchangée**	1ère taxation : 20 € 2ère taxation : 40 € 3e taxation : 180 € Max 240 €
Taxe annuelle sur les piscines à partir de 10 m³	inexistante	**125 €**	315 €/-100 m² 625 €/+100 m²
Redevance sur :			
- **Les renseignements urbanistiques**	10 €/parcelle	10 €/parcelle	
- **Les divisions de bien**	20 €	20 €	
- **Les PU sans publicité**	30 €	**50 €**	
- **Les PU avec publicité**	50 €	**70 €**	
- **Les PE de classe 2**	30 €	**60 €**	
- **Les PE de classe 1**	50 €	**80 €**	
- **Les déclarations de classe 3**	10 €	10 €	
- **Les dossiers concernés par l'application du décret voiries.**		**250 €**	

Redevance pour les travaux de raccordement d'immeubles au réseau de distribution d'eau	250 €	**350 € HTVA**	
Redevance sur la délivrance de renseignement administratif quelconque	15 € par demande + 15 €/30 minutes supplémentaires au-delà de ½ h de prestation	**Inchangé**	
Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages (complémentaire à l'infliction de sanction administrative)	Inexistante	**100 € si volume inférieur à ½ m^3** **300 € si volume compris entre ½ et 1m^3** **500 € si volume supérieur à 1m^3**	100 € pour les petits déchets à 500 € pour les déchets volumineux
Redevance sur le changement de prénom	490 € 49 € en cas de réduction	**Inchangée**	490 € 49 € en cas de réduction
Redevance sur les concessions de sépultures	Pleine terre : 100 € à 400 € m^2 Caveau : 120 € à 480 € m^2 Colombarium : 150 € à 350 € m^2 Exonération pour les indigents	**Inchangée**	375,00 €
Redevance sur la délivrance de photocopies	A4 N/B : 0,25 € A3 N/B : 0,40 € A4 Couleur : 0,50 € A3 Couleur : 0,80 € A4 Plan : 2,50 € A3 Plan : 3,00 €	**Inchangée**	
	2019	**2020**	**Recommandations circulaire budgétaire 2019**
Pourcentage du coûté-vérité pour les déchets ménagers et assimilés		**Coût vérité 101%**	95% à 110 % du coût vérité
Enlèvement et traitement des immondices **Enlèvement et traitement des immondices**	<u>Forfait</u> 130 €/1 usager 170 €/ménage de 2 pers ou + 170 €/ménage de 2 pers ou + 170 € à 650 €/pers. phys. ou morale exerçant une activité 48 €/camp de moins de 50 participants 70 €/camp de plus de 50 participants (réductions applicables aux revenus imposables inférieurs à 16.500 €, aux redevables situés à + de 100m du parcours d'enlèvement, aux gestionnaires d'infrastructures communales mises à disposition d'associations)	**Inchangée**	
	<u>Variable</u> 0,10 €/kg de déchet produit 2 €/vidange supplémentaire au nombre alloué gratuitement (soit 36 vidanges/1 usager et 39 vidanges/autres) (réductions applicables ménages comptant un enfant de moins de 3 ans ou une personne dont l'état de santé nécessite l'utilisation de langes ou poches)		

A noter que les personnes, sociétés et établissements concernés par les taxes de séjour et sur les piscines privées sont tenus de transmettre une déclaration sur l'honneur à l'Administration communale. A défaut (non déclaration ou déclaration incorrecte), l'enrôlement se fera d'office et la taxe due sera majorée selon diverses graduations. Les propriétaires sont dès lors invités à prendre contact avec nos services (C. Detaille : 080 29 26 62) pour accomplir les formalités administratives utiles dans les meilleurs délais.

Les adaptations des taxes et redevances ont été calculées de manière à maintenir un équilibre au service ordinaire, en faisant face aux recettes de vente de bois en diminution dans un contexte de crise du secteur et afin de nous permettre d'assumer les charges croissantes des entités consolidées (zones de secours, zones de polices, CPAS, Parc Naturel des Sources...).

Ces taxes et redevances ont été fixées en s'assurant d'un taux raisonnable vis-à-vis des pratiques des communes voisines et des recommandations de la circulaire budgétaire. Plusieurs d'entre-elles sont directement répercutées sur des extérieurs bénéficiant de notre environnement, et ce, afin de limiter le prélèvement dans la poche du citoyen stoumontois.

Marie Monville
Echevine des Finances

SERVICE DES TRAVAUX : CHRISTIAN COLLIENNE A PRÊTÉ SERMENT LE 06 DÉCEMBRE 2019 !

A l'initiative du Collège, Christian Collienne, employé au Service Technique des travaux, a été proposé à la mise en stage en vue de sa nomination en septembre 2018.

Conformément au statut administratif, au terme d'une année de stage ponctuée d'une évaluation positive, Christian a été nommé à titre définitif, par le Conseil communal, lors de sa séance du 30 septembre 2019.

Le 06 décembre dernier, après le passage du Grand Saint à l'Administration, cette nomination a été ponctuée par la prestation de serment officielle de Christian, en présence de notre Directrice générale et des membres du Collège communal. Ce moment est un moment particulier et toujours empreint d'une certaine émotion.

Une belle opportunité pour le Collège communal de témoigner la reconnaissance de l'Administration communale à Christian au service de la population stoumontoise depuis 11 ans déjà.

Après avoir travaillé au Service Technique des travaux, Christian consacre désormais l'entièreté de son temps de travail à la gestion globale du service des travaux dont il est devenu le responsable.

Ces matières requièrent à la fois connaissances techniques, connaissances de la commune et qualité de management.

Nous souhaitons à Christian de continuer à s'épanouir au sein de l'équipe communale ainsi qu'un excellent travail au service de notre commune et de tous ses habitants, d'autant qu'il envisage de s'installer avec sa petite famille sur le territoire !

Didier Gilkinet
Bourgmestre, en charge des Ressources Humaines

CE 10 JANVIER 2020, C'EST AU CHÂTEAU DE RAHIER QUE NOTRE BOURGMESTRE S'EST ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'AN NEUF

Chers membres du personnel, chers vous tous, bonsoir,

Au nom de Dominique et de Valérie, des membres du Collège, du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce soir et de vous adresser ces quelques mots, dans le cadre de notre traditionnelle réception du Nouvel An.

Nous vous remercions d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation et nous nous en réjouissons.

Ce n'est pas le cas chaque année : nous bénéficions d'une météo clémente ce soir ! Nos préposés du service des travaux et notre Echevine, pourront pleinement profiter de cette soirée !

Tout comme nous l'avions initié l'année dernière, nous avons élargi l'invitation à l'ensemble des mandataires de ces deux dernières législatures ainsi qu'aux membres du personnel retraités. Merci à celles et ceux qui ont souhaité partager ce moment à nos côtés.

La réception du Nouvel An est toujours synonyme de présentation des vœux.

Permettez-nous, de formuler à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles et à tous ceux qui vous sont proches, nos meilleurs souhaits pour une année nouvelle inspirante et enthousiasmante !

Permettez-nous de vous souhaiter une année nouvelle tout au long de laquelle santé rimera avec sérénité !

La santé, omniprésente dans les échanges de vœux cette année. En 2019, plusieurs d'entre nous ont connu des problèmes de santé et en connaissent encore aujourd'hui.

Je souhaiterais profiter de l'opportunité qui m'est donnée pour vous partager quelques mots qui m'ont été transmis récemment par un ami :

... et l'année est écoulée.

... et déjà 30, 40, 50 ou 60 ans de nos vies sont passés.

... et on se rend compte qu'on a perdu nos parents, des amis.

et on se rend compte qu'il est trop tard pour revenir en arrière …

Alors… Essayons malgré tout, de profiter à fond du temps qui nous reste…

N'arrêtons pas de chercher à avoir des activités qui nous plaisent…

Mettons de la couleur dans notre grisaille…

Sourions aux petites choses de la vie qui mettent du baume dans nos cœurs.

Et malgré tout, il nous faut continuer de profiter avec sérénité de ce temps qui nous reste. Essayons d'éliminer les «après» ...

je le fais après …

je dirai après …

J'y penserai après …

On laisse tout pour plus tard comme si «après» était à nous.

Car ce qu'on ne comprend pas, c'est que :

après, le café se refroidit ...

après, les priorités changent ...

après, le charme est rompu ...

après, la santé passe ...

après, les enfants grandissent ...

après, les parents vieillissent ...

après, les promesses sont oubliées ...

après, le jour devient la nuit ...

après, la vie se termine ...

Et après c'est souvent trop tard....

Alors... Ne laissons rien pour plus tard...

Car en attendant toujours plus tard, nous pouvons perdre les meilleurs moments,

les meilleures expériences,

les meilleurs amis,

la meilleure famille...

Le jour est aujourd'hui... L'instant est maintenant...

Ces quelques mots, sans chercher à vous convaincre mais plutôt à vous inviter à la réflexion.

Ceci dit, cette soirée représente toujours également *une belle opportunité pour l'Administration communale et le CPAS de féliciter et remercier ses jubilaires. Cette année, vous êtes au nombre de 7,* à savoir :

Au niveau de nos écoles :

- ***Avec 10 ans d'ancienneté** : Cindy Hofamn*
- ***Avec 20 ans d'ancienneté*** : *Carine Vansteenkiste*

Au niveau du CPAS :

- ***Avec 10 ans d'ancienneté** : Ruth Ragazzo*
- ***Avec 30 ans d'ancienneté** : Liliane Doyen*

Au niveau de l'Administration communale :

- ***Avec 10 ans d'ancienneté*** : *Alain Lambert*
- ***Avec 25 ans d'ancienneté** : Nicole Bonmariage*
- ***Avec 35 ans d'ancienneté*** : Patrick *Peerboom*

Félicitations à toutes et tous ! Merci pour votre fidélité à nos institutions ! Merci pour votre implication et votre engagement dans vos missions et tâches respectives. Nous vous souhaitons bonne continuation pour la suite de votre carrière !

En 2019, Christian Collienne a été nommé à titre définitif, par le Conseil *communal. Comme chacun le sait, Christian occupe le poste de responsable du service des travaux.*

Par ailleurs, outre les étudiants dans le cadre de prestations ponctuelles, Laura Chalsèche, Chantal Henin et Nadine Schmitz ont rejoint nos équipes au cours de l'année 2019.

Nous vous souhaitons un plein épanouissement parmi nous !

Enfin, l'un d'entre nous est parti à la retraite dans le courant de l'année 2019 et ce, avec 12 ans d'ancienneté, je cite : Roger Nemerlin.

Roger, Vanessa a eu l'opportunité de travailler quelques mois avec toi au cours de sa première année de mandat. Je lui laisse le soin de t'adresser quelques mots.

Discours prononcé par Vanessa Labruyère, Echevine des Travaux

Cher Roger,

Te voilà pensionné depuis le 1er novembre 2019 et j'espère sincèrement que tu profites du temps qui t'est accordé aux côtés de ton épouse, de tes deux filles et de ton petit-fils. Nous sommes certains que tu ne t'ennuies pas dans tes nouvelles occupations.

Cher Roger,

Retraçons ensemble ton parcours au sein de l'Administration communale.

Le 1er octobre 2007, tu es engagé en tant que magasinier mais bien vite ta tâche va s'étoffer. En effet, ton tempérament curieux et autodidacte, va te permettre d'acquérir bien des compétences que tu mettras au service de la commune de Stoumont.

Tu crées le site internet qui nous sert toujours et que tu alimentes encore ; difficile pour toi de dérocher complètement ! Tu créeras par la suite la page Facebook pour permettre à L'Administration de vivre avec son temps. Oserais-je dire, Roger, une ardeur d'avance !

A la gestion du stock et des marchés publics pour le budget ordinaire, à la gestion des impétrants, à la gestion du site internet, ajoutons en 2008 une formation pour devenir le Conseiller en Prévention de la Commune. Te voilà avec une casquette de plus au bénéfice de l'intérêt général.

Mais le challenge le plus important que tu as su relever et de manière autonome est la rédaction du Plan général d'urgence et d'intervention, qui sera approuvé par le Gouverneur de la Province. Tu peux en être fier, Roger.

Tu as terminé ta carrière par un autre travail d'importance, le balisage des circuits de promenade, en duo avec Jean-Yves Dumont. On peut dire que tu as fini ton parcours au vert et en beauté.

Mesdames et Messieurs, saviez-vous que Roger a été indépendant ardoisier et métreur-deviseur dans une société de panneaux solaires thermiques et de pompes à chaleur.

On ne compte plus les cordes à son arc.

J'aurais aimé terminer mon propos sur l'une ou l'autre anecdote mais son professionnalisme et son sérieux ne me l'ont pas permis et pourtant j'ai cherché !

Nous avons malgré tout recensé un seul accident de travail : Roger s'est malencontreusement tordu le genou dans un endroit où l'on va seul mais je ne vais pas m'étendre là-dessus, et puis Roger, tu ne l'as peut-être pas déclaré ?

Je vais juste te remercier, au nom de l'Administration, pour tout le travail accompli durant ces douze années et te souhaiter de douce et douze manières une merveilleuse, délicieuse, euphorique, exquise, extraordinaire, fabuleuse, fantastique, magique, magnifique, sensationnelle, splendide, superbe, enfin en résumé, BONNE RETRAITE !

Merci Roger !

Tu as signé le dernier chapitre de ta vie professionnelle au sein de la famille communale. Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui à toi. Profite de chaque instant. Belle et longue route pour la suite !

Avant de clôturer, je souhaiterais au nom du Collège communal remercier :

- *les représentants de notre Maison de Police, les représentants du DNF ainsi que le* Père *Wille, pour leur présence*
- *l'ensemble des bénévoles pour leur précieuse collaboration*
- *les membres du personnel qui se sont investis dans l'organisation et la préparation de cette soirée*
- *les Amis de l'Ancien Château, toujours présents aux côtés de l'Administration et Philippe, leur Président, qui a accepté d'assurer la coordination*

Chers vous tous,

Entourez-vous un maximum de personnes qui vous inspirent, et nourrissez-vous des messages qui vous portent à vous rapprocher de vous-même.

Dans ce contexte, je terminerai ces quelques mots, en vous partageant une citation de Pablo Picasso, je le cite :

"Rappelle-toi : l'unique personne qui t'accompagne toute ta vie, c'est toi-même. Sois vivant dans tout ce que tu fais ! »

Je vous souhaite une très belle année 2020 remplie de rêves, de poésie et empreinte d'une touche de fantaisie !

Profitez de ces instants ! Soyez vivants !

Merci pour votre attention.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

Actualités du CPAS

LE GROUPE D'APPUI DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

Il s'agit d'un groupe de discussion et d'action autour de la consommation. Il a pour but de permettre à tous de faire face aux problèmes de gestion de la vie quotidienne comme lire ses factures, établir un budget du ménage équilibré, connaître ses droits et ses devoirs…

Une après-midi tous les 2 mois, des travailleurs sociaux accueillent de manière conviviale les participants (ouvert aux habitants de Stoumont et Trois-Ponts) et organisent avec eux des animations autour de la consommation et du surendettement avec parfois l'intervention de personnes extérieures comme un avocat, un assureur, un banquier…

Des sorties extérieures sont également proposées : visite d'une exposition, des « Restos du cœur »…

L'accent est mis sur la prévention du surendettement et a donc une action complémentaire avec celle des services de médiation de dettes qui constitue l'aspect curatif de ce surendettement.

La participation à ce groupe de discussion est libre. Vous pouvez contacter l'assistante sociale pour plus de renseignements.

Responsable : Mme Sarah PASTOR, assistante sociale
Tel : 080/29.26.86

Thèmes pour l'année 2020

Atelier « Miroir » : animation par Mme Braham
Date : **Jeudi 5/03/2020** Lieu : **CPAS de STAVELOT**
(Maison de repos : Pré Messire, 22 à 4970 STAVELOT)
Heure: **13h30-16h30**

Trier et ranger efficacement les documents administratifs : animation par « Alors on range »
Date : **jeudi 7/05/2020** Lieu : **CPAS de STAVELOT**
(Maison de repos : Pré Messire, 22 à 4970 STAVELOT)
Heure: **13h30-16h30**

Le surendettement : projection d'un film
Date : **jeudi 4/06/2020** Lieu : **CPAS de STAVELOT**
(Maison de repos : Pré Messire, 22 à 4970 STAVELOT)
Heure: **13h30-16h30**

Et si on parlait d'argent : animation par le GILS : Animation par Li Cramignon
Date : **Jeudi 1/10/2020** Lieu : **CPAS de STAVELOT**
(Maison de repos : Pré Messire, 22 à 4970 STAVELOT)
Heure: **13h30-16h30**

Valérie Simon
La Directrice générale

Albert André
Le Président

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE 2020

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation de chauffage, vous devez remplir les cinq conditions suivantes :

1) Vous pouvez faire une demande d'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer votre logement principal :

- le **gasoil ou mazout** de chauffage en vrac acheté en grandes quantité pour remplir les citernes
- le **gasoil ou mazout** de chauffage **à la pompe** acheté en petites quantités (5 ou 10, …litres) utilisé pour les poêles à pétrole
- le **pétrole lampant** (catégorie C) **à la pompe** acheté en petites quantités (5 ou 10,…litres) utilisé pour les poêles à pétrole type Zibro Kamin
- le **gaz propane en vrac** acheté en litres pour remplir les citernes.

Vous **ne** pouvez **pas** demander l'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer :

- le gaz naturel/de ville (raccordement au réseau de distribution de ville),
- le gaz propane en bouteille,
- le gaz butane en bouteille,
- l'électricité,
- le pellet,
- le bois,
- le charbon

2) L'adresse de livraison du combustible indiqué sur la facture doit être l'adresse où vous avez votre résidence principale.

3) Il faut que vous appartenez une des trois catégories suivantes :

Première catégorie :

Être bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (**statut BIM**) ET que le montant **annuel des revenus** bruts de votre ménage ne dépasse pas **19.105,58€**, majoré de **3.536,95€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.536,95€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Deuxième catégorie :

Disposer d'un montant **annuel des revenus** imposables bruts inférieur ou égal à **19.105,58€**, majoré de **3.536,95€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.536,95€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Troisième catégorie :

Être bénéficiaire d'une **médiation de dettes** non judiciaire ou avoir été admis en **règlement collectif de dettes ET** être dans **l'impossibilité de payer** leur facture de chauffage.

4) Par ménage et par période de chauffe (= entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours) une quantité maximale de 1.500 litres.

Les achats et les livraisons de combustible peuvent donc avoir lieu à n'importe quel moment de l'année. La date d'achat ou de livraison permet seulement de déterminer la période de chauffe.

5) La demande doit être introduite auprès de votre CPAS dans les 60 jours de la facture.

Vous devez vous présentez au CPAS le mercredi matin, de 8h30 à 12h30 auprès de Mme Houba Christel.

Si vous ne savez pas vous déplacez, Mme HOUBA peut se rendre à domicile, sur rendez-vous au 080/29.26.83

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

§ Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

§ Si vous faites partie de la **catégorie 1** :

- votre carte d'identité,

- à la demande du CPAS : la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,…)

§ Si vous faites partie de la **catégorie 2** :

- votre carte d'identité,

- à la demande du CPAS : la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,…)

§ Si vous faites partie de la **catégorie 3** :

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

SERVICE AIDE MÉNAGÈRE

Article 1 : le service aide ménagère à domicile

Le service aide ménagère est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont.

Les bénéficiaires prioritaires sont les suivants : Les personnes âgées de plus de 60 ans à la date de leur demande d'intervention ou les personnes qui ne sont plus capables de faire leur ménage pour des raisons médicales(certificat médical faisant foi).

L'équipe des aides ménagère se compose de 5 personnes : Mesdames Ghislaine Gengou, Cathy Noel, Michèle Noel, Brenda Maertens et Julie Bajot. L'assistante sociale en charge du service est Madame Ariane Bacquelaine.

Article 2 : la demande

La demande de service se fait uniquement au CPAS au 080/29.26.87 auprès de Mme Bacquelaine et sera rencontrée selon les possibilités du service.

Article 3 : l'enquête

Une enquête préalable sur le montant des revenus du ménage sera effectuée par l'assistante sociale et la demande de service sera examinée.

Article 4 : les travaux autorisés

Les prestations des aides ménagères sont réalisées par période de 3h30. Les aides ménagères peuvent assurer l'entretien de routine des pièces où vivent habituellement les personnes aidées. Elles sont également habilitées à faire la lessive, le repassage et de petits raccommodages. Elles peuvent aussi faire exceptionnellement quelques courses urgentes et ponctuelles.

En aucun cas, elles ne peuvent assumer des travaux lourds ou dangereux ni utiliser des produits qui pourraient nuire à leur santé.

Article 5 : le coût du service aide ménagère

Pour le service aide ménagère, les bénéficiaires interviendront dans le coût du service proportionnellement à leurs revenus tels qu'ils seront déterminés par l'enquête du CPAS.

L'intervention est fixée comme suit, par heure de prestation de l'aide ménagère :

Tarif horaire	Revenu mensuel moyen net imposable	
	ISOLE	MENAGE
€ 2,50	0€-850€	0€-1101€
€ 3,00	851€-900€	1102€-1176€
€ 3,50	901€-950€	1177€-1251€
€ 4,00	951€-1000€	1252€-1326€
€ 4,50	1001€-1050€	1327€-1401€
€ 5,00	1051€-1100€	1402€-1476€
€ 5,50	1101€-1150€	1477€-1551€
€ 6,00	1151€-1200€	1552€-1626€
€ 6,50	1201€-1250€	1627€-1701€
€ 7,00	1251€-1300€	1702€-1776€
€ 7,50	1301€-1350€	1777€-1851€
€ 8,00	1351€-1400€	1852€-1926€
€ 8,50	A partir de 1.401,00€	A partir de 1.927€

Aucun frais de déplacement n'est facturé.

Article 6 : en cas de désistement

S'il y a désistement, le bénéficiaire doit prévenir l'assistante sociale responsable du service dès que possible et au plus tard la veille du rendez-vous.

En cas de non-respect de ces délais le service sera facturé, excepté cas de force majeure (ex : hospitalisation d'urgence).

Article 7 : les revenus du bénéficiaire

Tous les revenus du ménage interviennent dans la fixation du prix du service : revenu d'intégration, indemnité de mutuelle, allocation de chômage, pension, allocation d'handicap, revenu du travail, revenus immobiliers, revenus mobiliers,…

L'avertissement extrait de rôle doit impérativement être fourni lors de l'enquête sociale ou de sa révision.

Article 8 : le paiement

A la fin du mois, le CPAS envoie au bénéficiaire, une facture établie sur base du barème. Tout paiement sera effectué soit par virement bancaire, soit par domiciliation. Les aides ménagères n'accepteront pas d'argent liquide.

AUGMENTATION DE CERTAINS MONTANTS

- À partir du **1er janvier 2020**, certains montants augmentent :
- Le montant de base de la GRAPA passe de :
  - 747,81 EUR à **754,52 EUR** net par mois pour un cohabitant ;
  - 1 121,72 EUR à **1 131,78 EUR** net par mois pour un isolé.
- Le montant de la pension de survie limitée de salarié passe de 8 973,73 EUR à **9 054,25 EUR** net par an.
- Le salaire minimum garanti par année de carrière passe de 24 730,99 EUR à **25 327,31 EUR**.
- Les plafonds de revenus professionnels autorisés ont été adaptés.

Service fédéral des Pensions

Patrimoine

PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Bonne nouvelle ! La candidature de notre commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projets pour le recensement du Petit Patrimoine Populaire Wallon. L'inventaire réalisé il y a quelques années par les bénévoles de la commission «Sentiers-Petit Patrimoine» de la CLDR sera actualisé. Deux étudiants en Histoire de l'Art s'attèlent déjà à cette tâche passionnante. Fontaines, abreuvoirs, potales, croix, bornes, chasse-roues, girouettes, fours à pain, tourniquets, barrières, murs en pierres sèches, monuments commémoratifs… ces modestes éléments que l'on découvre au cœur de nos villages, en bordure de chemin, dans les bois sont les témoins d'une histoire, d'une ferveur populaire, d'un savoir-faire artisanal. Ils méritent toute notre attention.

Peut-être un élément a-t-il échappé à la vigilance des recenseurs ? Peut-être possédez-vous des photos anciennes, des cartes postales, peut-être connaissez-vous des histoires ou anecdotes liées à une fontaine, un arbre remarquable, une croix…

Partagez ces précieuses informations en nous communiquant l'adresse ou l'emplacement de l'élément, des photos… tout détail est précieux (la liste complète des catégories d'éléments à répertorier est en ligne sur notre site et notre page Facebook).

Chaque élément du petit patrimoine fera l'objet d'une notice descriptive et historique et d'un reportage photographique. L'ensemble bénéficiera d'une publication en ligne et d'une promotion touristique. Pour être répertorié, l'élément doit appartenir au domaine public ou s'il est privé, doit être visible de l'espace public ou accessible au public.

N'hésitez pas à communiquer vos informations à :

Marie-Françoise Perat :

marie.francoise.perat@stoumont.be - 080/292 666.

Les Forges, croix

Monument Rahier

Lorcé, abreuvoir

Borne Moulin du Ruy

75e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION – INAUGURATION D'UN MONUMENT EN L'HONNEUR DU 743è BATAILLON BLINDÉ À STOUMONT

Un moment fort, puissant. Un moment empreint de dignité et de beaucoup d'émotions, avec en filigrane, un mot « la liberté » !

Discours prononcé par notre Bourgmestre, en présence de citoyens américains

Mesdames, Messieurs,

Chers enfants, Chers vous tous,

*Au nom de la Commune de Stoumont, des mandataires, de notre Directrice g*énérale et des agents communaux *ici présents, je souhaiterais vous remercier d'avoir répondu présent à notre invitation.*

En cette année 2019, nous célébrons le 75è anniversaire de la libération de la Belgique et en particulier, la libération de notre région, de l'occupation nazie.

L'opportunité de nous réjouir qu'aujourd'hui se côtoient plusieurs générations qui n'ont jamais connu la guerre mais aussi de prendre conscience que l'équilibre demeure fragile, que, plus que jamais, la vigilance demeure de mise, en ce monde de banalisation qui se laisse reconquérir par les extrêmes.

L'opportunité de prendre le temps de nous arrêter un instant, prendre le temps de la réflexion, prendre le temps du recueillement, prendre le temps de nous souvenir.

L'opportunité de nous souvenir des civils, victimes des atrocités d'un envahisseur en perdition, de nous souvenir de tous ces soldats d'ici et d'ailleurs qui ont donné leur vie pour la sauvegarde de nos libertés fondamentales.

Cette première cérémonie est le premier des quatre temps forts, au programme de ce 75è anniversaire sur le territoire de notre commune.

*Ce premier moment centré sur une mise à l'honneur du 743è bataillon blindé, constitué en mai 1942 et rattaché à la 30è division d'infanterie, une des divisions les plus redoutées pour la bravoure et le courage de ses hommes. Envoyée d'urgence dans notre région et renforcée par les chars du 743è, la 30è division s'oppose à la colonne de Joachin Peiper, qui a pour objectif de rejoindre le port d'Anvers. Après de violents combats à Malmedy, Stavelot puis La Gleize, c'est finalement à la sortie de Targnon que la progression des chars de Peiper est définitivement stopp*ée, l'empêchant ainsi de prendre la direction de Liège. Nous sommes le 21 décembre 1944. *Anvers est définitivement hors d'atteinte, la bataille des Ardennes est perdue.*

Une mise à l'honneur au travers de l'inauguration d'un monument à la mémoire de ce 743è bataillon blindé et de la bataille de Stoumont.

Cette cérémonie en présence de citoyens américains, dont William Gast Jr et son épouse Vivian, fils et belle-fille de William Gast Sr, membre du 743è et de John Warner, neveux d'un ancien combattant du 743è, citoyens américains qui ont souhaité participer au financement de beau projet et que je remercie chaleureusement.

Deux éléments principaux *ont conduit au choix de l'implantation de ce monument à Stoumont :*

- *d'une part, leur volonté d'honorer et de préserver la* mémoire *des hommes du 743è bataillon. En effet, ce bataillon s'est particulièrement distingué dans notre région et les dix chars, envoyés en renfort le matin du 19 décembre 1944 ont joué un rôle majeur et déterminant dans la bataille de Stoumont*
- *d'autre part, leur souhait d'exprimer de la gratitude envers la Belgique et l'Ardenne, en particulier, qui occupent une place privilégiée dans la mémoire des anciens combattants américains*

Ce monument représente un subtil mélange de sobriété et d'originalité.

Sa partie supérieure percée, à l'instar de l'impact d'un obus, forme une étoile américaine. Selon la volonté des concepteurs, le matériau, en l'occurrence l'acier, représente la froideur inhumaine de la guerre ainsi que le blindage des chars.

Le trou d'obus évoque la violence des combats et les déchirures (au sens propre comme au sens figuré) infligées aux soldats, à la région et à ses habitants.

La surface patinée évoque le temps qui passe, le temps qui estompe les blessures mais qui n'estompe pas la mémoire.

Enfin, des inscriptions qui délivrent un message de paix : « Nous gardons confiance ».

En effet, si préserver la mémoire est essentiel, être des artisans de paix l'est tout autant.

Ce message de paix, nous souhaitons également le symboliser au travers de la plantation de deux arbres qui grandiront et s'épanouiront aux côtés de ce très beau monument.

Voici pour moi, venu le moment d'inviter Madame et Monsieur Gast ainsi qu'à Monsieur Warner à nous le *dévoiler.*

J'invite maintenant les enfants accompagnés de Patrick à planter les deux arbres de la Paix.

Je vous remercie pour votre attention. Merci à Jean-Pol pour son accompagnement au clairon.

Je vous convie à présent, à la Maison Saint-Edouard, *centre de terribles combats et haut-lieu de mémoire de ce mois de décembre 1944 pour les Stoumontois.*

Discours prononcé par John Warner

The 743rd at Stoumont

The 743rd Tank Battalion was an independent outfit that provided tank support to the infantry. Their unit motto was: "We Keep the Faith."

The Battalion landed on Omaha Beach on June 6, 1944. With the 30th Infantry Division, the 743rd fought across Normandy, routed the 1st SS Panzer Division at Mortain, were the first American tank outfit to enter Belgium and the first to enter Germany. At war's end they met the Russians at the Elbe River.

In early December, 1944, the 743rd and the 30th were east of Aachen, resting. They were catching their breath, gathering replacements and supplies, getting ready for the drive to the Roer River.

On the afternoon of December 17, the Battalion received the alert: The Germans are attacking in Belgium – get ready to travel. The Battalion scrambled and was southbound by midnight. By first light on December 18, Battalion tanks were sitting just outside Malmedy. A trip that normally takes 45 minutes had taken more than eight hours. The Battalion set up headquarters in Malmedy. They were to: "Find the Germans. Stop them. Hold them."

The German forces they were meeting were the same they had defeated at Mortain: the 1st SS Panzer Division under Jochen Peiper. They were hard and tough men too – professional killers, seasoned campaigners with a proven record of brutality. Yet they feared the 30th and the 743rd. They nicknamed the 30th "Roosevelt's Butchers" and "Roosevelt's SS".

The Germans weren't looking for a sustained fight. Their goal was Liege and they were looking for clear routes to get there. So the 743rd tanks and their 30th GI sidekicks went from place to place and blocked the roads, stopping the Germans wherever they popped up.

On December 18, 743rd tanks took positions in Malmedy, guarding the roads that led into town. Other 743rd tanks and 30th Infantry went to Stavelot and set up positions. A third group of 743rd tanks moved to Stoumont to help the 30th Infantry who were already there and getting ready to fight.

These tanks moved through the night and rolled into Stoumont about 7 o'clock in the morning on December 19. On the south side of town and on the high ground to the east, they took positions alongside the 30th GIs. There they sat, waiting for trouble. And about 15 minutes later, it found them - "all hell broke loose."

Out of thick, early morning fog Peiper attacked with SS panzergrenadiers, paratroopers and about 40 tanks. They

cut loose with heavy tank fire, mortar fire and heavy machine gun fire – and they hit every American position hard.

The 743rd crews loaded and fired as fast as they could. On the south side of town they knocked out two tanks and one half-track and machine gunned all the attacking SS troopers. On the east side of town they knocked out three tanks and two half-tracks and mowed down the German soldiers moving with them. They fired so fast that their ammunition ran low; 743rd jeeps ran the gauntlet at least three times to bring up more shells.

Peiper's forces gradually gained a toehold in Stoumont and began shoving the Americans out. As the GIs fell back the 743rd tanks laid down intense fire on the Germans. Then the tanks pulled back, many with exhausted GIs riding on their decks. Each group of tanks supported the others as they moved back. Even as they moved they traded shots with German tanks. By mid-day the Germans held Stoumont.

The Americans set up a new line across the ravine to the West. At about noon the Germans attacked down the main road. 743rd tanks knocked out the lead tank and the Germans backed around a bend in the road but kept shooting from time to time.

Just about this time the 740th Tank Battalion came to the rescue. The 740th tanks set up a roadblock about a mile outside Stoumont along a road from the south that crossed the Ambleve and joined the Stoumont – Stavelot highway.

At about 3 o'clock in the afternoon the Germans attacked again. When German's Panther tanks came into sight, the 740th tanks knocked out the three that were out in front. With that, the road was effectively blocked and the 1st SS Panzer was stopped. This proved to be the furthest advance that the Germans made – their high water mark in this region of the fighting - and you can see the commemorative marker on the road today.

Discours prononcé par William Gast Jr.

743rd Monument Dedication

I am honored to speak on behalf of the Families and Friends of the 743rd Tank Battalion who are gifting this Monument to the Village of Stoumont. Many are with us today. My name is Bill Gast, eldest son of Bill Gast. My father drove his tank onto Omaha Beach on D-Day, at H-10, and fought through to the end of WWII with the 743rd.

As we dedicate this monument to the memory of the 743rd, I can't help but think how pleased those brave soldiers would be to have it placed in such a beautiful, peaceful, and fitting site as Point de vue du Congo. We are grateful to the people of Stoumont for this. For your welcome. For your friendship.

We know that Stoumont and the neighboring town of La Gleize were the theater of very violent and important battles 75 years ago – your suffering was great. It is our hope that this setting will become a place to pause, to reflect, to contemplate what it means to live free. It is important that we remember. And, that our remembrances be passed on to the generations that follow.

We want to thank Karine Poullard, who took my wife and me to Omaha beach and who's idea it was to create a monument for the 743rd Tank Battalion. Thank you Karine! Brigadier General, Johan Andries, who honored my father with the Belgian Fouragere.

Thank you, Johan! Also, the fabricator of this monument, Gérard Dejardin of Melens Dejardin. Thanks to you, Gérard and your skilled craftsmen! And, there are the Hambucken brothers from Belgium. Denis, who designed the monument as well as coordinated logistics for this visit, and Gilles, who oversaw monument fabrication, siting, and installation. Thank you, Denis, and thank you, Gilles!

Again, we thank Mayor Didier Gilkinet and the good people of Stoumont and La Gleize for providing a home for this Memorial to the 743rd Tank Battalion, and for making this dedication possible. Thank you from your American friends.

75e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION - CÉRÉMONIE DU DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 2019 À MEUVILLE

Discours prononcé par notre Bourgmestre

Mesdames, Messieurs,

Chers enfants, Chers vous tous,

Au nom de la commune de Stoumont et des mandataires, ici présents, je vous remercie d'avoir répondu présents à notre invitation.

En cette année 2019, nous célébrons le 75è anniversaire de la libération de la Belgique et en particulier, la libération de notre région, de l'occupation nazie.

Après l'inauguration, voici quelques jours, d'un monument à la mémoire du 743è bataillon blindé, adossé à la 30è division d'infanterie, nous voici rassemblés pour entamer ce 3è temps fort, organisé en collaboration avec le RSI de La Gleize, que je remercie, dans le cadre de cet anniversaire.

Cet anniversaire représente l'opportunité de prendre le temps, prendre le temps de nous arrêter un instant, prendre le temps de la réflexion, prendre le temps du recueillement, prendre le temps de nous souvenir.

L'opportunité de nous souvenir de tous ces soldats d'ici et d'ailleurs, mais aussi des civils, victimes des atrocités d'un envahisseur en perdition.

Des victimes civiles, comme ici à Meuville.

Lorsque la bataille des Ardennes est évoquée, c'est le plus souvent en référence au mois de décembre 44.

Or, en septembre 1944, le 11 du mois précisément, c'est tout le hameau de Meuville, ancienne entité de Rahier, qui est plongé dans une immense tristesse. En effet, trois jeunes hommes y ont été victimes du comportement inqualifiable de l'envahisseur et ont perdu la vie.

En ce jour de commérations, souvenons-nous !

Souvenons-nous de Léon WIETKIN, souvenons-nous de Léon MARTIN, souvenons-nous de Raymond DELREE.

En 2014, lors de l'inauguration de cette stèle, les enfants de l'école de Rahier nous avaient donné lecture du souvenir fort et de toute l'émotion d'Archange Marville, parus dans le Trait d'Union, sous la plume d'André Bodeux.

Si préserver la mémoire est essentiel, être acteurs, promouvoir des valeurs telles la tolérance, le respect, la richesse de la différence, la fraternité, la solidarité … être de véritables artisans de la paix l'est tout autant !

Le tout avec cohérence.

Dans ce contexte, les enfants vont nous donner lecture d'un poème de Paul Eluard.

Poète français de la résistance, c'est en combattant la mort et les atrocités liées à la guerre qu'il aspire à redonner un sens à la vie.

Durant les années de l'occupation nazie, il est celui qui ne se résigne pas, qui n'accepte pas. Le sommet est atteint avec Liberté qui sera diffusé dans le monde entier en 1942. Paul Éluard est un porteur d'espérance et soucieux de la cohérence.

Cette cohérence tient à la profondeur de son invention, la poésie ininterrompue, qui n'est pas seulement une manière de dire, mais une manière d'être !

'Liberté' de Paul Eluard : la parole est à vous les enfants.

« Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom
Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom
Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom
Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom
Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom
Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
Liberté ».

Merci pour votre présence et votre attention. Nous nous retrouvons à Cheneux pour un moment de recueillement au monument érigé en hommage à la bravoure des hommes du 504 th Parachute *Infantry Regiment de la 82d Airborne Division, suivi du parcours mémoire.*

Didier Gilkinet
Bourgmestre

COMMÉMORATIONS DU 75e ANNIVERSAIRE DE L'OFFENSIVE À CHENEUX ET LA GLEIZE, LE 22 DÉCEMBRE 2019

Le dimanche 22 décembre dernier, les villages de Cheneux et La Gleize se sont souvenus des événements tragiques qui s'y étaient produits 75 ans auparavant. Le Syndicat d'Initiative de La Gleize avait prévu, en partenariat avec l'Administration communale de Stoumont, une après-midi sur les thèmes du Souvenir et de la Paix.

C'est sous une pluie battante que 120 personnes, âgées de 5 à 80 ans, se sont dans un premier temps retrouvées à Cheneux-La Gleize pour se remémorer les événements qui s'y sont déroulés du 18 au 24 décembre 1944.

Cette bataille a été une des plus sanglantes de l'Offensive. Philippe Jarbinet, auteur de la série BD Airborne 44 a guidé un parcours de 5kms et a expliqué aux personnes présentes les détails de la libération du village par les troupes américaines.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le 21 décembre 1944, sur les 83 paras que comptait un des bataillons de la 82e division Airborne, seuls 18 étaient encore en vie à la fin de la journée. Les combats se sont déroulés au corps à corps….

Et côté civils, beaucoup de villageois ont été enfermés pendant 3 jours et 3 nuits dans la chapelle du village, comme l'a rappelé Albert Genot qui avait 5 ans lors des événements. Il se souvient que, couché par terre dans le choeur, il voyait les balles traversant les fenêtres de la chapelle au-dessus de sa tête. Privés de nourriture, ces villageois ont juste pu obtenir pendant une accalmie un seau de lait pour nourrir une petite fille âgée de 3 mois...Albert Genot a aussi témoigné de l'accueil que toutes ces personnes avaient reçu dans les villages environnants lorsqu'elles furent évacuées par les troupes américaines.

Après un dépôt de fleurs par le Collège communal au monument de Cheneux, la marche s'est poursuivie en parcourant l'itinéraire mémoire mis en place en 2014 entre Cheneux et Monceau et qui comprend différents panneaux explicatifs des événements, illustrés par Philippe Jarbinet.

L'exode vers Rahier, par Philippe Jarbinet

La brochure reprenant l'ensemble des textes et des dessins figurant sur ce « parcours mémoire » a été rééditée en décembre 2019 et est en vente au Musée de La Gleize au prix de 10 euros.

L'après-midi du 22 décembre s'est poursuivie à La Gleize où Philippe Jarbinet a pris le temps de dédicacer ses albums Airborne 44. Toutes les personnes présentes ont pu admirer les talents du dessinateur très attaché à la région.

Le public présent a ensuite rejoint l'église de La Gleize, accueilli par l'hymne européen interprété à l'orgue par Pierre Thimus.

Des photos prises en janvier 1945 ont été projetées afin de montrer l'ampleur des dégâts.

L'église a servi d'hôpital de fortune pendant les combats. Les blessés des deux camps y étaient soignés.

Certains d'entre eux ont péri sous les décombres pendant les bombardements. Un groupe de 17 Gleizois s'y est réfugié quelque temps avant d'être contraints de rejoindre pour certains le château de Froidcourt et pour d'autres le village de La Venne, à l'abri des combats…

Au cours de ce temps de recueillement, différents témoignages ont également été diffusés, dont celui de Mady Hakin-Hankart.

Extrait du témoignage de Mady Hakin-Hankart :

Dans ce climat de peur qui régnait à La Vaulx Renard, la présence des soldats américains était pour nous un apaisement, un réconfort, je dirais presqu'une sécurité, et voilà qu'un jour ils sont partis... nous avons senti le vide, c'était très dur... Et puis, un beau jour, ils sont revenus avec un gros camion et ils nous ont proposé de nous conduire plus loin... c'est ainsi que nous sommes arrivés à Deigné (près de Remouchamps), où nous avons été accueillis à bras ouverts; là il y avait des réfugiés dans toutes les maisons.

Nous sommes restés à Deigné assez longtemps, jusqu'à la fin de la bataille. Nous sommes revenus à La Gleize, dans un village en ruines : l'offensive de Décembre 44 avait tout détruit dans notre village... on comptait les morts... et beaucoup d'entre nous furent confrontés à des missions bien difficiles ... avant de commencer à reconstruire.

Les thèmes de la liberté, de l'accueil des réfugiés et de la solidarité ont été évoqués, en faisant le parallèle entre les événements de 1944 et d'autres plus actuels : les forces de l'ordre et les services de secours protégeant les vies au moment des attentats, les initiatives d'accueil des réfugiés dans nos régions…

Ces gestes de paix ont aussi été abordés dans un conte lu par des jeunes du village : des graines de Paix sont à semer par chacun…

Point d'orgue de cette cérémonie, la distribution à chaque personne présente d'une bougie de la Paix, allumée par «la Flamme de la Paix». L'abbé Jean Dewandre a expliqué l'histoire de cette flamme, allumée à Bethléem et apportée à Vienne le 13 décembre ; là des mouvements de jeunesse flamands, wallons et germanophones sont allés ensemble la chercher pour la diffuser dans les différentes régions du pays, dans une démarche œcuménique en faveur de la Paix.

Le 22 décembre à La Gleize, cette flamme de la paix a été diffusée à partir d'une bougie apportée en signe de souvenir et de paix il y a 20 ans par un soldat allemand, soigné dans l'église de La Gleize en décembre 44 et rescapé de la bataille...Tout cela en phase avec la devise choisie pour cette commémoration : «*Pardonner mais ne pas oublier*».

La cérémonie s'est terminée par le chant de Noël « Douce Nuit », en allemand et en français. Les participants à ces commémorations ont terminé la journée autour d'un verre de l'amitié offert par l'Administration communale de Stoumont.

Pour le RSI La Gleize asbl,

Vincent Colson

75e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION - CÉRÉMONIES DU DIMANCHE 19 JANVIER 2020

Discours prononcé par notre Bourgmestre

Chers représentants de la Défense,
Chers représentants du War Heritage Institute,
Mesdames, Messieurs,
Chers enfants, Chers vous tous,

Au nom de la Commune de Stoumont et des mandataires, ici présents, je vous remercie d'avoir répondu présents à notre invitation.

En cette période charnière 2019-2020, nous célébrons le 75è anniversaire de la libération de la Belgique et en particulier, de la libération de notre région, de l'occupation nazie.

Cet anniversaire représente l'opportunité de nous réjouir. Nous réjouir qu'aujourd'hui, se côtoient plusieurs générations qui n'ont jamais connu la guerre. Cet anniversaire représente également l'opportunité de prendre conscience que l'équilibre demeure fragile et que, plus que jamais, la vigilance demeure de mise, en ce monde de banalisation qui se laisse reconquérir par les extrêmes.

Après l'inauguration, en présence de citoyens américains, d'un monument à la mémoire du 743è bataillon blindé, bataillon adossé à la 30è division d'infanterie, après la cérémonie à Meuville-Rahier et dans la suite de l'après-midi organisée par le RSI de La Gleize, axée sur le souvenir et sur la paix, nous voici rassemblés pour ce 4è et dernier temps fort de ce 75è anniversaire, organisé en collaboration avec la Défense et le War Heritage Institue, dont je remercie les représentants.

Le mois de janvier 1945 a signé la fin de l'Offensive des Ardennes. Aujourd'hui, 75 ans plus tard, nous saluons le passage de la Colonne de la Libération Sud. Cette colonne historique de la composante Terre de la Défense et du WHI est constituée d'une cinquantaine de véhicules qui ont participé aux douloureux événements qu'a connus toute notre région.

Elle a quitté Saint-Ode le 17 janvier et s'arrêtera, après avoir parcouru près de 300 km, à Elsenborn le 21 janvier prochain.

Si la Colonne souhaite, tout au long de son parcours, rappeler la souffrance et rendre hommage aux villes, villages et hameaux de la Province du Luxembourg et de la Province de Liège qu'elle traverse, la présence de la Défense témoigne de son engagement en faveur de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Ce 75è anniversaire représente également pour nous, l'opportunité de prendre le temps, prendre le temps de nous arrêter un instant, prendre le temps de la réflexion, prendre le temps du recueillement, prendre le temps de nous souvenir.

L'opportunité de nous souvenir de tous ces soldats d'ici et d'ailleurs, mais aussi des civils, victimes des atrocités d'un envahisseur en perdition.

Nous recueillir et nous souvenir, ici, à La Gleize, devant ce monument érigé à la mémoire des 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont perdu la vie durant la seconde guerre mondiale.

Avant de clore ces quelques mots, permettez-moi de faire référence au message imprimé sur le nouveau monument de Stoumont.

Un message de paix, résolument positif : « Nous gardons confiance ».

En effet, si préserver la mémoire est essentiel, être des artisans de paix, promouvoir la tolérance, le respect, la solidarité, la fraternité et cultiver la richesse de la différence l'est tout autant !

Les véhicules stationneront jusqu'à 14H30 avant de prendre la direction de Spa. N'hésitez pas à vous en approcher et à profiter de cet instant d'exception.

Merci au Colonnel Beckers et aux représentants de la Défense pour leur présence

Merci particulier au Commandant Parent, pour la qualité et la convivialité de nos échanges dans le cadre de la préparation de cet événement

Merci aux représentants du War Heritage Institue et à tous les participants de la Colonne

Merci à l'Ardennaise de Trois-Ponts pour avoir rehaussé de sa prestation ce moment de recueillement

Merci à André, notre fidèle porte-drapeau

Merci à vous toutes et tous et particulièrement à tous les enfants présents

Je vous remercie pour votre attention.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

Transition

STOUMONT ET ORES ONT AMORCÉ LE PASSAGE AU LED

Nous vous l'annoncions dans la précédente édition de notre bulletin communal : les villages concernés par le plan 2019 de passage au LED d'Ores ont vu la majeure partie de leur éclairage public remplacé. Le service technique de remplacement a suivi les plans transmis par la commune élaborés conjointement avec les citoyens qui étaient venus donner leur avis comme ils y avaient été invités.

Au total, 288 points lumineux LED ont été installés. Conformément à ce qui avait été annoncé, ceux-ci sont prévus pour être dimés, c'est-à-dire diminués dans leur intensité lumineuse entre 0 h et 5 h du matin. Nous évoquions précédemment les indéniables atouts de la démarche en termes d'économie d'énergie, de constance budgétaire, de qualité de sommeil et de préservation de la biodiversité.

Nous évoquions également plusieurs études démontrant l'absence de corrélation entre accidents, intrusions et diminution de l'éclairage nocturne.

Si certains citoyens ont manifesté leur satisfaction face à ce renouvèlement, d'autres se sont montrés préoccupés par l'une ou l'autre situation particulière dans leur voisinage. Ils ont contacté le collège pour faire part de leurs observations. Le collège après s'être déplacé sur place pour constater les différents éléments rapportés, s'est prononcé sur les points qui avaient fait l'objet d'une interpellation (pour remettre de l'éclairage jugé nécessaire ou pour supprimer un nouvel éclairage jugé peu pertinent). Début janvier, il a transmis à Ores la liste suivante pour suite voulue.

En 2020, Ores a annoncé envisager de moderniser l'éclairage public du village de Lorcé.

61400264	Stoumont	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400200	Roua	Nous demandons à ce que l'éclairage placé sur le point 61400201 soit déplacé sur ce point d'éclairage supprimé.
61400197	Roua	Nous demandons à ce que ce point, qui ne figurait pas sur les cartes transmises, soit supprimé
	Xhierfomont	Nous demandons l'ajout d'un point d'éclairage à l'entrée du hameau de Xhierfomont venant de Rahier, en face de la nouvelle 1re habitation.
61400430	Rahier	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400432	Rahier	Nous demandons à ce que ce point, renouvelé, soit supprimé
	Rahier	Nous demandons l'ajout d'un point d'éclairage à l'entrée du village de Rahier, sur la route allant vers Cheneux, en face de la 1re habitation
61400404	Froidville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400402	Froidville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400772	Froidville	Nous demandons à ce que ce point, qui ne figurait pas sur les cartes transmises, soit remplacé par du LED
61400320	Bierleux	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400319	Bierleux	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400154	Oufny	Nous demandons à ce que l'éclairage placé sur le point 61400155 soit déplacé sur ce point d'éclairage supprimé
61400151	Oufny	Nous demandons à ce que l'éclairage placé sur le point 61400152 soit déplacé sur ce point d'éclairage supprimé
61400161	Oufny	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400278	Oufny	Nous demandons à ce que ce point, renouvelé, soit supprimé.
61400257	Neuville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400258	Neuville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400236	Neuville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.

61400237	Neuville	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400233	Neuville	Nous demandons à ce que ce point, renouvelé, soit supprimé
61400145	Habiémont	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400147	Habiémont	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400143	Habiémont	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400105	Picheux	Nous demandons à ce que l'éclairage placé sur le point 61400106 soit déplacé sur ce point d'éclairage supprimé
61400111	Picheux	Nous demandons à ce que l'éclairage placé sur le point 61400110 soit déplacé sur ce point d'éclairage supprimé
61400561	Neufmoulin	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400317	Chevron	Nous demandons à ce que ce point, non renouvelé, soit finalement remis.
61400287	Chevron	Nous demandons à ce que ce point, conservé en NaLP passe au LED
61400466	Chevron	Nous demandons à ce que ce point, conservé en NaLP et n'apparaissant pas sur les cartes transmises passe au LED
61400360	Chauveheid	Nous nous prononcerons sur l'éventuel déplacement ou remise de ce point lorsque nous aurons reçu le devis d'Ores pour procéder à l'enterrement de la ligne aérienne.

Tanguy Wera
Échevin de la transition en charge de l'énergie

FRUIT TREES CHALLENGE

PARI RÉUSSI POUR LE FRUIT TREES CHALLENGE !

« Fruit trees challenge », c'était le nom peu commun que nous avions choisi pour la onzième année d'opération d'achat groupé d'arbres fruitiers. Un nom en anglais, un concept renouvelé pour un rendez-vous devenu familier des habitants du territoire du Parc Naturel des Sources : Spa et Stoumont.

L'objectif du challenge ?

Atteindre le cap symbolique des 2000 arbres fruitiers plantés dans le cadre de cette opération. C'est peu de dire que les médias nous ont témoigné de leur intérêt : RTL, Vedia, Impact FM, Radio Contact, La Meuse Verviers, l'Avenir, les échos ont tous braqué leurs projecteurs sur le challenge à un moment ou un autre. Le résultat ? Un pari réussi puisqu'avec 158 arbres commandés cette année, nous avons allègrement dépassé

ce cap des 2000 arbres, attirant même des curieux des communes voisines comme Theux ou Manhay.

La distribution au domaine de Berinzenne en présence de notre bourgmestre et des équipes du Parc Naturel des Sources s'est déroulée dans la convivialité. Pour l'occasion, les équipes du Parc offraient, outre un café et un coup de pouce pour le chargement, des conseils experts sur la taille et la plantation. Rendez-vous est déjà donné en novembre prochain pour renouveler l'opération et, qui sait, peut-être battre un nouveau record.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

STARS ÉCOLOGIQUES : NOS HAIES SOUS LES PROJECTEURS !

Quel meilleur symbole de la biodiversité de nos espaces champêtres que les réseaux de haies qui offrent un repère d'une richesse incomparable aux oiseaux, rongeurs, papillons, escargots et autres habitants de nos campagnes ? Véritables garanties du maillage écologique indispensable à notre agriculture, les haies sculptent également nos paysages et peignent le profil des saisons qui s'écoulent.

Ces dernières semaines, les haies de Wallonie et celles de Stoumont en particulier ont sans aucun doute frémi en entendant qu'elles étaient au centre de toutes les attentions. Tout d'abord, les équipes du Parc Naturel des Sources sont venues ajouter, sur différentes parcelles communales à Spa et à Stoumont (Monthouet), 2 km de haies indigènes ainsi que 130 arbres fruitiers et bientôt quelques dizaines de mares agricoles.

Ensuite, un groupe de travail du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Stoumont a commencé à recenser les haies existantes. Encore en cours, le travail leur a permis d'identifier près de 1000 tronçons de haies pour une longueur cumulée de plus de 100 km. C'est bien évidemment déjà impressionnant, mais ce résultat cache une forte discontinuité selon les zones de notre commune. Il y aura donc lieu de voir dans quelle mesure ces réseaux de haies peuvent être renforcés ou restaurés là où ils sont moins nombreux. L'organisation de chantiers participatifs de taille et/ou de plantation a ainsi été évoquée.

Enfin, les observateurs attentifs de la politique wallonne n'auront pas manqué de relever que l'annonce phare de la déclaration de politique générale de planter 4000 km de haie commençait à être suivie d'effet. En décembre dernier, le SPW a ainsi annoncé que les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la Région wallonne : particuliers,

© G. de Potter

communes et autres pouvoirs publics allaient pouvoir prétendre à un subside à la plantation de haies indigènes. Le montant de la subvention est calculé sur une base forfaitaire règlementée et variant selon le type de plantation. Pour la plantation d'une haie monorang, la subvention s'élève par exemple à 3 euros par mètre dans le cas d'une plantation monorang, elle s'élève à 4 voire 5 € par mètre dans le cas d'une haie double rang ou supérieure. Un montant forfaitaire est également accordé pour l'entretien des arbres têtards. Si les travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée pour le type de travaux concernés, les montants forfaitaires sont doublés sans toutefois dépasser 80 % du montant total des factures. Les informations et formulaires à compléter se trouvent sur le site de la Région wallonne. Un conseiller de Natagriwal peut également accompagner, gratuitement le demandeur dans sa démarche.

Une fois de plus, l'action d'une commune, seule, est insuffisante pour densifier ce réseau de haies. C'est à nous tous, citoyens, associations, Parc Naturel et agriculteurs, à faire en sorte que bourgeonnent les genêts, l'aubépine, le charme ou le prunelier.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

PRINTEMPS SANS PESTICIDES

Le **P**lan **C**ommunal de **D**éveloppement de la **N**ature vous propose le film d'Adrien Bellay :

L'éveil de la permaculture. Et si la révolution s'inspirait de la Nature ?

«Le film pose les principes de la permaculture en agriculture sans pour autant devenir complètement didactique. Il met bien en avant à travers de nombreux témoignages de formateurs, de stagiaires et de chercheurs, la diversité des parcours, des expériences et même des différentes approches au sein de ce qui constitue pour beaucoup une véritable posture alternative face au vivant. Le film est tourné quasi exclusivement en extérieur, sur des chantiers participatifs ou lors de formations ou d'ateliers. Il restitue la cohérence retrouvée avec son environnement et avec l'autre au sein d'un système.» L'Ecran des Possibles.

Après la projection du film, Virginie Hesse de l'association Ecoscenique et Jean-Cédric Jacmart, enseignant à la Ferme-école en permaculture de Desnié, répondront à toutes les questions que vous vous posez.

Rendez-vous à la salle de Lorcé (Lorcé, 77, 4987 Stoumont), le vendredi 3 avril 2020 à 20h. **Activité gratuite**

Vous souhaitez être informés des activités du PCDN ? Vous avez envie de proposer des idées, de donner votre avis, de participer aux activités. Contactez la coordinatrice du PCDN

marie.francoise.perat@stoumont.be 080/292 666

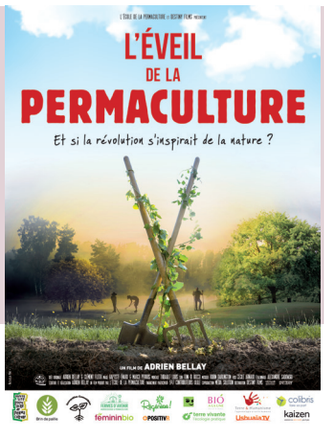

6 JUIN 2020 : DÉBARQUEMENT EN ZONE HUMIDE

Tout est là, juste sous notre nez mais on ne prend conscience de la valeur de notre environnement que si notre regard est éduqué, dirigé, guidé. Ainsi, nous vous invitons à déjà bloquer dans vos agendas la date du 6 juin prochain qui sera l'occasion d'inaugurer en grande pompes (c'est-à-dire en bottines) deux réalisations de nos partenaires du Life Ardenne Liégeoise et du Parc Naturel des Sources : le circuit didactique à travers la fagne de la Vecquée et les aménagements en faveur de la biodiversité de la parcelle agricole communale de Monthouet (plantation de haies, d'arbres fruitiers et mellifères, creusement de mare).

L'objectif d'une telle journée n'est évidemment pas de couper cérémonieusement un ruban en poussant un cocorico d'autosatisfaction mais, bien plus durablement, de prendre, collectivement la mesure de l'ampleur des effets

de tels aménagements. En effet, si, au regard de l'étendue de notre territoire, ils peuvent sembler anecdotiques, ils prennent chacun place dans un contexte biologique qui voit se développer d'innombrables interactions entre la faune, la flore, la nature des sols et le précieux liquide dont notre Parc Naturel des Source abonde.

TRANSFORMATION DE PRAIRIES COMMUNALES EN VERGERS À SPA ET STOUMONT

En bref :

- **Qui ?** Le Parc naturel des Sources avec l'aide d'un entrepreneur
- **Quoi ?** Transformation de prés de fauche en vergers (86 arbres fruitiers et 1 km dehaies)
- **Quand ?** Mesures pour les futures plantations effectuées ce mardi 26/11, plantation dans les prochains jours
- **Où ?** Monthouet (Stoumont), La Sauvenière (Spa), La Géronstère (Spa) et au Pré du cerf (Spa)

Le projet

Des prairies communales qui servent uniquement pour le fauchage vont avoir une nouvelle vie avec la plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges, de haies indigènes et la création de mares. Le but de ces aménagements à Monthouet (Stoumont), La Sauvenière (Spa), La Géronstère (Spa) et au Pré du cerf (Spa) est de favoriser la biodiversité et à terme de permettre la valorisation des fruits, pourquoi pas en partenariat avec les écolescommunales.

Mise en place des repères en vue des plantations(©YF-PNS)

Un vaste projet de diversification agricole de parcelles communales va voir la **1re phase** de sa concrétisation en cette fin d'année 2019. Trois prairies communales vont subir un lifting important. Elles vont accueillir des arbres fruitiers de variétés anciennes et locales, de même que des haies indigènes et des mares.

86 arbres à haute-tige de variétés anciennes et locales issues des collections de ressources génétiques fruitières à Gembloux ainsi que 1 000 mètres de haies composées d'espèces indigènes comme l'Aubépine, la Bourdaine et la Viorne Obier (entre autres): voilà ce qui va être planté dans le **Parc naturel des Sources** fin 2019. Le tout sera bien sûr protégé, les premières années, pour éviter d'être détruit par le gibier. Les parcelles communales retenues pour cette première salve de plantation vont donc connaître une seconde vie. Actuellement, elles ne servaient que pour du fauchage mais dans les années à venir, et en accord avec les agriculteurs et chasseurs, elles accueilleront une faune nouvelle attirée par ces aménagements. Par ailleurs, d'ici 5 à 10 ans, si les arbres fruitiers évoluent comme espéré, les fruits de ces derniers pourront être récoltés et utilisés, pourquoi pas par les écoles communales de Spa et Stoumont. «Le projet est amené à se développer chez les agriculteurs volontaires des deux communes», ajoute encore le chargé de mission «biodiversité et ruralité» qui s'occupe du projet.

En 2020, d'autres parcelles dans la zone «pré du cerf» à Spa seront aussi garnies de 30 arbres fruitiers et de 900 mètres de haies. Le creusement des mares est quant à lui prévu dans toutes les prairies concernées dans le courant de l'année 2020.

Contact : Parc naturel des Sources ASBL , route de Bérinzenne n°6 à 4900 SPA

Valérie Dumoulin (directrice) – 087/63.22.05 ou 0478/70.84.06 – info@parcnaturelsources.be

UN FUTUR VERGER À MONTHOUET

Du changement dans le paysage de Monthouet. En décembre dernier, le Parc naturel des Sources a planté 54 arbres fruitiers hautes-tiges et 404 mètres de haies dans un ancien pré de fauche situé à flanc de colline à Monthouet. Trois projets similaires ont été réalisés dans la foulée ou le seront d'ici quelques semaines du côté de Spa, l'autre commune couverte par le Parc naturel des Sources. Le but de ces aménagements est de favoriser la biodiversité et, *in fine*, de permettre la valorisation des fruits, pourquoi pas en partenariat avec les écoles communales.

Des variétés anciennes

Les arbres fruitiers plantés sont de variétés anciennes et locales issues des collections de ressources génétiques fruitières de Gembloux. Les haies sont quant à elles composées d'espèces indigènes comme l'Aubépine, la Bourdaine et la Viorne Obier (entre autres). Le tout a été bien sûr protégé, pour les premières années, pour éviter d'être détruit par le gibier.

La parcelle communale de Monthouet retenue pour cette première salve de plantation va donc connaître une seconde vie. Actuellement, elle ne servait que pour du fauchage mais dans les années à venir, et en accord avec les agriculteurs et chasseurs, elle accueillera une faune nouvelle attirée par ces aménagements. Par ailleurs, d'ici 5 à 10 ans, si les arbres fruitiers évoluent comme espéré, les fruits de ces derniers pourront être récoltés et valorisés. «*Le projet est amené à se développer chez les agriculteurs volontaires* «, ajoute encore le chargé de mission «biodiversité et ruralité» qui s'occupe du projet. L'appel est donc lancé à ceux qui souhaiteraient diversifier leurs parcelles. En plus de plantations, il est aussi question de creuser des mares agricoles qui, elles aussi, favorisent la biodiversité. Le creusement des mares pourrait se faire dans le courant de l'année 2020. (Informations et contact : Pierre Collard du Parc naturel des Sources : 087/63.22.05 ou p.collard@parcnatureldessources.be)

CONTRAT DE RIVIÈRE AMBLÈVE-ROUR

UN CONTRAT RIVIÈRE QUI SE PORTE BIEN

Le 13 décembre dernier avait lieu au centre récréatif de Remouchamps la signature du protocole pluriannuel du Contrat de Rivière Amblève-Rour. Nombreux furent les acteurs des communes voisines qui manifestèrent leur étonnement devant le nombre impressionnant de Stoumontois·es présent·e·s.

Outre le Collège communal de Stoumont, étaient présents pour signer ce protocole des représentants des pêcheurs de Neufmoulin, des Amis de l'Ancien Château de Rahier, d'AVALA, du Royal Syndicat d'Initiatives de La Gleize, du Fagotin, des citoyens actifs au sein de notre Plan Communal de Développement de la Nature, du Parc Naturel des Sources, de Bru-Chevron (Spadel). Ce serait déjà une somme d'acteurs plus qu'honorable si on n'y ajoutait pas, en outre, parmi les représentants d'autres organismes tels qu'Ardenne et Gaume, de la Fondation Rurale de Wallonie et de l'IPEA La Reid, les visages familiers de quelques-uns de nos concitoyens.

Concrètement, le programme pluriannuel se traduit en un catalogue d'action ambitieux approuvé à l'unanimité par notre conseil communal du 30 septembre dernier. Il implique de s'atteler, de 2020 à 2022 à des missions aussi diverses que le renouvèlement et la modernisation de nos stations d'épuration, l'entretien de nos ponts et passerelles, l'arrachage de plantes invasives sur les berges de l'Amblève et de ses affluents, de protéger les couloirs de migration de batraciens, de restaurer des mares et zones humides là où il en existait par le passé, de mieux encadrer la circulation des kayaks, d'organiser des actions de sensibilisation dans les écoles dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau. La liste est loin d'être exhaustive.

Le dynamisme de la petite équipe du Contrat-Rivière Amblève-Rour (deux équivalents temps plein et demi) pour un territoire pour 1863 km de cours d'eau et près de 80 000 habitants force le respect. L'évaluation du précédent programme d'action appelle un constat sans détour : avec 1238 actions réalisées ou en cours de l'être soit un total de 85,7 % des actions programmées, le résultat est le meilleur des 14 contrats de rivière de Wallonie. On l'aura compris, ces actions, tant dans leur variété que dans leur quantité, ne peuvent être menées à bien sans le concours précieux de l'ensemble des acteurs cités ci-dessus. Il s'agira donc une fois encore de travailler ensemble, commune, partenaires privés, citoyens et associations pour relever le défi de la qualité de nos cours d'eau, indispensables sources de vie de notre territoire.

ICI COMMENCE LA MER

A l'échelle de la Wallonie, des plaques circulaires avec la mention «Ici commence la mer» verront bientôt le jour (dés ce mois de mars).

Ces macarons seront placés à proximité de certains avaloirs dans les 243 Communes partenaires d'un Contrat de rivière. Une cinquantaine dans le bassin hydrographique de l'Amblève-Rour et un minimum de 6 sur la commune.

L'objectif est bien de rappeler que les égouts ne sont pas des poubelles ! Jeter ses déchets dans l'avaloir n'est pas sans conséquences ! Jeter mégots de cigarettes et détritus divers dans les grilles d'évacuation des eaux de pluie finissent invariablement soit dans une station d'épuration soit directement dans le ruisseau, la rivière, jusqu' à ....la mer !

Attention !

Certains avaloirs envoient les eaux pluviales directement vers les cours d'eau :

→ C'est bénéfique pour la nature pour autant que cette eau soit propre!

Certains produits ne sont pas épurés :

→ White spirit, peintures, médicaments, hydrocarbures et produits d'entretien non biodégradables se retrouvent directement dans l'environnement et impactent la qualité de l'eau et la biodiversité.

→ Certains produits toxiques (comme les huiles moteur ou des produits chimiques) perturbent le processus d'épuration.

Les déchets, lingettes, cotons tiges, tampons hygiéniques, ... créent des bouchons dans les canalisations et encrassent les stations d'épuration.

→ Cela complique l'entretien, peut causer des inondations et engendrer un impact financier.

Adoptons les bons gestes à la source!

La SPGE, les 14 Contrats de rivière de Wallonie s'associent dans cette campagne de sensibilisation, en collaboration avec la Commune et le Parc Naturel des Sources, tous ayant dans leurs missions la préservation de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

Le Contrat de rivière de l'Amblève

@ Photo Coordination Senne

AVIS DE RECHERCHE !!! PLANTE DANGEREUSE

Au printemps 2020, le contrat rivière Amblève/Rour va, comme les autres contrats rivière de Wallonie, entamer avec l'aide de divers partenaires communaux, provinciaux, régionaux et autres, une nouvelle campagne de lutte contre la **berce du Caucase**.

Introduite chez nous il y a près d'un siècle tant pour embellir les jardins que comme source de nourriture pour les abeilles, cette plante à croissance rapide peut atteindre 2 à 3 m de haut, avec de larges feuilles (50 à 60 cm) très découpées et un peu velues. Aucune plante indigène ne peut alors croître à ses pieds !

Outre les dommages écologiques qu'elle cause, cette plante toxique est dangereuse pour l'homme. Si sa sève, photo-sensibilisante, entre en contact avec la peau, elle y provoque, après exposition au soleil, des lésions importantes telles que rougeurs, gonflements, cloques allant même jusqu'à des brûlures graves !

Pour plus d'informations sur cette plante, vous pouvez consulter les informations données par le site internet «Biodiversité» de la Région wallonne à l'adresse internet suivante :

http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5998

Depuis plus de 10 ans déjà, la lutte s'organise et s'étend pour combattre cette plante indésirable, avec grand succès (on estime qu'elle est déjà éradiquée sur près de 85% des sites connus et gérés depuis 2009).

Et vous aussi, qui parcourez régulièrement les routes, chemins et sentiers de votre belle commune (et au delà), vous pouvez nous aider dans cette lutte : signalez au contrat de rivière*, au service environnement de la commune ou au cantonnement DNF du lieu de l'observation, toutes les berces du Caucase que vous auriez repérées. Vous pouvez aussi encoder directement vos observations sur le site dédié de la Région wallonne : http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/berce/observations.aspx. Nous pourrons ainsi mettre à jour nos inventaires afin de fournir aux différents acteurs de la lutte contre ces plantes l'information la plus complète possible.

Tous les plants qui sont « oubliés » peuvent anéantir tout le travail entrepris ailleurs car ils sont une source d'apport de nouvelles graines.

D'avance merci !

L'équipe du Contrat rivière Amblève/Rour

Tél. : 080/282.435 - E-mail : crambleve@gmail.com

Site internet : www.crambleve.com

Page Facebook : https://www.facebook.com/crambleve

** Coordonnées des autres contrats de rivières disponibles sur http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/contrats.htm*

VOUS HABITEZ PRÈS D'UN RUISSEAU ? QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS ?

Avec le retour du printemps, les belles journées incitent au redémarrage de l'entretien des jardins.

Nous en profitons pour vous rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre concernant les déchets verts ainsi produits (tontes de pelouses, tailles de haies, branches d'arbres et arbustes, feuilles mortes, ou encore déchets ménagers comme les épluchures de légumes, …).

Bien qu'ils soient biodégradables, **il ne faut en aucun cas s'en débarrasser dans un cours d'eau proche ou sur ses berges** !

En effet, une fois **dans l'eau**, la décomposition de ces déchets entraîne une pollution organique du cours d'eau et son eutrophisation (prolifération anormale de sa végétation et appauvrissement de l'eau en oxygène). Déposés dans le fond du cours d'eau, ils le colmatent, empêchant la vie de ses organismes.

Les branches et déchets volumineux empêchent le bon écoulement de l'eau, forment rapidement de mini barrages retenant d'autres objets flottants et pouvant même provoquer, lors de crues, des inondations.

Les déposer **sur les berges** n'est pas mieux ! Lors de crues, ils peuvent facilement être entraînés dans le cours d'eau (avec les conséquences déjà citées).

Et même s'ils restent sur la berge, ils provoquent alors l'asphyxie/l'étouffement des plantes présentes et le pourrissement de leurs racines. Ainsi privée de maintien, la berge est beaucoup plus sensible à l'érosion. Il suffit d'une pluie d'orage et vous risquez de perdre du terrain.

Au cours des années, les dépôts répétés de ces déchets enrichissent le sol, favorisant ainsi l'apparition de plantes indésirables (orties, liserons par exemple) au détriment de la végétation naturelle et de la faune associée (libellules, insectes, papillons, …).

L'accès même à la berge peut être rendu plus difficile.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que vous gériez ces déchets de manière légale et citoyenne !

Evitez de les jeter le long des berges dans le fond de votre jardin ou dans les cours d'eau, mais aussi dans les zones humides.

Les éliminer en les brûlants vous-même n'est pas non plus autorisé par la loi.

Rassemblez vos déchets verts et **valorisez-les** :

- soit en pratiquant chez vous le **compostage** (c'est un engrais gratuit),
- soit en les conduisant au **parc à conteneurs** le plus proche de chez vous, où ils entreront dans une filière de valorisation.

Nous vous en remercions par avance.

Le Contrat de rivière de l'Amblève-Rour

ZÉRO DÉCHETS SAUVAGES

Cette année, l'entreprise Spadel, active sur notre territoire au travers des installations de captage et d'embouteillage de Bru, lance une vaste campagne de propreté intitulée « Zéro Déchets Sauvages » sur les communes de Spa et de Stoumont. Cette campagne a pour vocation de lutter contre les immondices et conscientiser les citoyens sur l'importance du tri et du recyclage des déchets. Elle prendra la forme d'une variété d'actions et de matériel parfois conjoints avec Spa, parfois spécifiques à notre territoire.

Ainsi, au fil des mois qui arrivent, vous aurez l'occasion de voir fleurir des dispositifs de sensibilisation au Zéro Déchets Sauvages mais ce n'est là qu'une infime partie des actions de long terme qui seront menées sur le territoire. La Commune, conjointement avec les citoyens, se lance dans un vaste Plan Local Propreté (voir ci-après). Des campagnes de sensibilisation seront mises en place au sein des écoles en collaboration avec l'ASBL GoodPlanet, avec pour objectif une labélisation (« École plus propre ») de ces dernières. Des kits de ramassage de déchets seront mis à disposition des clubs de promeneurs, sportifs.

À Stoumont plus spécifiquement, vu l'ampleur du phénomène de dépôts sauvages de canettes et bouteilles, il a été décidé de travailler sur des actions de « nudging » (« coup de coude » = inciter un individu à agir d'une certaine manière, sans jamais chercher à le contraindre) ciblées pour lutter contre le fléau des canettes abandonnées le long des routes, mais aussi pour endiguer le problème des déchets en zones agricoles qui impactent directement la santé du bétail et nuisent à la qualité des récoltes. Des machines innovantes visant à stimuler la collecte et le tri des emballages de boissons en dehors des domiciles seront à disposition du public sur les deux communes.

La commune a insisté auprès de l'entreprise Spadel pour qu'elle puisse nous aider à nous doter d'un important stock de gobelets réutilisables et d'une station de lavage afin que les fêtes de village soient plus « vertes » et durables. Ces gobelets, stockés à l'ancienne école des filles de Stoumont par l'ASBL « Chez Monique » s'ajouteront à ceux déjà disponibles via le Parc Naturel des Sources. Les associations villageoises seront réunies prochainement afin d'envisager ensemble les modalités pratiques de mise à disposition desdits gobelets.

Tanguy Wera
Échevin de la transition

UN PLAN LOCAL DE PROPRETÉ EST EN PRÉPARATION DANS NOTRE COMMUNE !

Améliorer la propreté publique en développant des actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins est une priorité de l'action régionale.

A ces fins, le Ministre wallon de l'Environnement, appuyé par Be WaPP asbl (pour une Wallonie Plus Propre) a organisé l'an dernier un appel à candidatures destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un véritable Plan local de propreté (PLP).

A notre grande satisfaction, notre commune fait partie des lauréats !

Qu'est-ce que cela signifie, concrètement ?

Un plan local de propreté est nécessairement le fruit d'une démarche collective visant à améliorer la propreté publique sur le territoire communal en impliquant toutes les parties prenantes concernées par cette problématique (services communaux, écoles, associations, commerces et citoyens).

Pour nous aider à rédiger notre PLP, nous serons accompagnés durant près d'un an par Espace Environnement ASBL et le bureau d'études RDC Environment. Dans un premier temps, un diagnostic détaillé sera dressé, incluant notamment une identification participative des points noirs. Sur cette base, un programme d'actions sera ensuite élaboré en concertation avec les forces vives du territoire, puis progressivement déployé avec l'engagement de tous, nous l'espérons !

Cette initiative a pour but de faire des 60 communes lauréates de véritables exemples **à suivre** pour l'ensemble des communes wallonnes.

Ensemble, relevons ce défi, pour plus de propreté !

Pour plus d'informations : tanguy.wera@stoumont.be

Wallonie Plus Propre

Avec le soutien de la Wallonie

OPÉRATION COMMUNES ET RIVIÈRES PROPRES LES 26, 27 ET 28 MARS 2020

Cette année encore, la commune de Stoumont organise le nettoyage de nos routes et chemins et a choisi spécialement le samedi 28 mars 2020 de 9h00 à 12h00.

Traditionnellement, les ouvriers communaux se chargent en semaine du nettoyage le long des grandes routes de la commune laissant aux bénévoles les routes locales, les villages, les places et chemins.

Nous savons tous que ce genre d'opération est continuellement à recommencer. Nous savons tous que les personnes qui nettoient nos campagnes sont précisément celles qui ne les salissent pas.

Notre environnement ne nous appartient pas mais nous en profitons tous et le partageons avec des personnes parfois bien peu scrupuleuses**. Ne soyons pas de celles-là.**

Concrètement, comment participer ?

Rendez-vous le samedi 28 mars 2020 à 9h00 :

- **Chevron (Salle St Paul) :** Vanessa LABRUYERE : 0498/52.60.48 / Marie MONVILLE - 0497/15.10.82
- **Lorcé (salle) :** Dany HERMANS - 0474/96.83.42
- **Moulin du Ruy Salle La Vallonia :** Didier GILKINET - 0474/97.82.33
- **Rahier (Château) :** Tanguy WERA - 0497/26.87.71
- **Stoumont Administration communale** Albert ANDRE - 0495/11.36.88

Si vous ne pouvez-vous libérer ce samedi mais que vous désirez participer à l'opération, vous pouvez prendre contact avec Abdenbi FAKHAKH au 080/292.651 qui fixera avec vous les modalités pratiques (parcours, matériel, …).

Un drink sera offert aux participants le samedi 28 mars 2019 à 12h00 à l'administration communale de Stoumont.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION AU MAINTIEN DE LA QUALITE DE NOTRE – DE VOTRE – CADRE DE VIE.

Culture

DES NOUVELLES DU CENTRE CULTUREL SPA-JALHAY-STOUMONT

• Po n'nin roûvî nosse Walon , vinez djaser walon avou nos-ôtes

Le Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont organise depuis plusieurs mois des rencontres-discussions en wallon à Stoumont. Cette animation s'adresse

- à ceux et celles qui parlent wallon et souhaitent avoir l'occasion de rencontrer d'autres personnes pour aborder divers sujets en wallon comme on le faisait autrefois lors des « sizes » autour du feu
- à ceux et celles qui souhaitent apprendre à lire et à écrire en wallon
- à ceux et celles qui s'expriment peu ou pas en wallon mais qui souhaitent apprendre notre beau langage.

Tout le monde est le bienvenu, débutant et « pratiquant ». Au cours de la réunion, ceux qui le souhaitent sont invités à lire un texte, à raconter une histoire. Nous disposons de dictionnaires qui nous permettent d'améliorer notre vocabulaire.

Le groupe s'est donné pour objectif de sensibiliser les enfants à la pratique du wallon. Une animation avec les élèves des classes de La Gleize a déjà été réalisée. Il en sera de même dans les écoles de Rahier et Moulin du Ruy.

Les rencontres se déroulent les deuxièmes mardis du mois à 14 h à l'Office du Tourisme de Stoumont. La participation est gratuite.

Renseignements : André Bodeux : 080785805 / Pol Mersch : popol001@hotmail.com ou 087/774121

• Ateliers « Je crée mes savons »

Depuis deux ans, le Centre culturel propose sur la commune de Stoumont des ateliers en collaboration avec Laura Herzet de Chevron. Laura propose, dans le cadre de son activité « Curieuse de Nature », divers ateliers tels que :

- Je crée mes savons - Initiation à la saponification à froid ;
- Soins bébé ;
- Mes cosmétiques naturels de base, ma salle de bain zéro déchets ;
- Soins naturels des cheveux ;
- Produits ménagers écologiques.

CENTRE CULTUREL
SPA - JALHAY - STOUMONT

Des modules consacrés à la fabrication de produits cosmétiques et ménagers ainsi que les ateliers de saponification à froid ont déjà eu lieu à la salle de l'Ecole des filles et également à la buvette du football de Stoumont. Ceux-ci ont remporté un franc succès c'est pourquoi une nouvelle date est fixée au mardi 17/03/2020 de 19h à 22h pour une séance « Je crée mes savons - Initiation à la saponification à froid » à la buvette du football de Stoumont.

L'inscription s'élève à 30 €. Réservation obligatoire au Centre culturel 087.77.3000.

• Jazz4us!

L'équipe du Centre culturel est heureuse et fière de vous présenter la 2e édition de « Jazz4us ! ».

Quatre concerts de style divers mais ancrés dans l'univers jazz sont programmés dans quatre lieux différents du territoire Spa-Jalhay-Stoumont en collaboration avec des associations locales.

Cette année, le premier concert est prévu sur la commune de Stoumont.

Vendredi 13 mars 2020 – 20h15

Salle la Vallonia à Moulin du Ruy, *en partenariat avec La Vallonia*

O'JULIETTE – « SWING ENTRE AMIS »

Quintet swing et jazz manouche

Avec « Swing entre amis », le groupe de jazz et swing manouche O'Juliette propose un spectacle «historico-musical» en quintet. En effet, le concert est agrémenté d'explications, souvent cocasses, sur le contexte historique et les musiciens auxquels se rapportent les thèmes joués. Passant tantôt par la musique traditionnelle tzigane, celle des années folles et enfin par le swing, la soirée s'annonce assurément festive et rythmée.

David NIVARLET – Accordéon, accordina, piano

Julie NIVARLET – Chant et guitare

René BLANCHE – Guitare solo

Dominique GALLETTO – Guitare rythmique

Michel NIVARLET – Batterie

*Tarif : PASS 4 concerts : 50 €

Séparément : Concerts N°1, 2, 4 : 15€ le concert / concert N°3 « TaxiWars » : 25€

Infos & réservations : Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont - ccspa-jalhay-stoumont.be -087.77.3000

Tourisme

LES AMBASSADEURS À STOUMONT

Pour celles et ceux qui auront vu des véhicules de la RTBF sillonner les villages de la commune… rassurez-vous, vous n'avez pas rêvé ! Il se trame bien quelque chose… Les Ambassadeurs sont parmi nous !

Du 3 au 6 février 2020, une équipe de la RTBF est venue à la découverte de notre commune, de ses villages, de ses merveilleux paysages, de ses promenades à pied, à cheval et à vélo, de sa gastronomie, de son histoire…

Autant d'atouts qui seront mis en avant dans l'émission Les Ambassadeurs, emmenée avec enthousiasme par Armelle et ses experts.

La diffusion est programmée pour le 14 mars aux alentours de 13h30 sur la Une. Elle sera également disponible en Auvio, sur le site de la RTBF : www.rtbf.be.

**PROJECTION DE L'EMISSION LES AMBASSADEURS DE LA RTBF,
LE 10 MARS 2020 À 20H00
EN LA SALLE LOISIRS ET JEUNESSE DE RAHIER**

Journal de la Bibliothèque

DES LIVRES DU FONDS RÉGIONAL

Nous avons voulu rassembler les livres parlant de l'histoire de notre grande commune.

Sur la première étagère, nous avons classé les livres historiques.

Sur la deuxième étagère, les livres qui racontent les légendes locales.

Sur la troisième étagère, les romans qui décrivent la vie de chez nous.

Sur la quatrième étagère, les livres qui racontent Décembre 44.

Sur la cinquième étagère, les revues et publications diverses.

Pour vous donner un aperçu, nous citons ci-dessous les livres historiques de base, ils ne sont pas tous en excellent état, car nous en avons retrouvé lors de brocantes.

BANNEUX L. ; *Légendaire ardennais* ; 1918, éd. J. LEBEGUE.

BANNEUX L. ; *L'Ardenne mystérieuse* ; 1926, éd. J. LEBEGUE.

BOVY J.-P., *Promenades historiques dans la vallée de l'Ourthe et de l'Amblève* ; Liège 1842.

COSYN (Guide Cosyn) ; *Vallée de l'Amblève* ; 4ème éd.

D'ARDENNE J., *Guide de touriste en Ardenne*, Bruxelles 1889.

DALEM R. et NELLISSEN A. ; *Mille ans de navigation sur l'Ourthe et ses affluents* ; éd. Petitpas, 1973, Bomal.

DUMONT Jean-Pierre ; *Stoumont d'autrefois* ; 1993.

DUSSART N. et J. ; *Les mines de charbon et Rahier* ; 1991.

FONTAINE S. ; *La Gleize, ancien Ban de Roanne* ; 1972.

GREGOIRE G. ; *Il était une fois La Gleize* ; Impr. Winandy, 2008.

JAMAR Ed. ; *La terre de Chevron*.

JAMAR W. ; *Chevron dans le passé* ; éd. Desoer, Liège 1938.

JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI M. ; *Ils firent notre histoire* ; Impr. Chauveheid, Stavelot 1985.

ISRAEL P. ; *Lorcé, histoire d'une commune rurale* ; Impr. Chauveheid, Stavelot 1989.

MAGAIN M.-F. ; *Stoumont, de 1789 à nos jours* ; TFE 1980 ;

MAGAIN P. ; *Rahier, seigneurs et paysans* ; 2019.

OURTHAM ; *Parlons de nos villages* ; fascicule n°2, 1960-1973.

RAHIR E. ; *Promenades dans la vallée de l'Ourthe et de l'Amblève*, J. LEBEGUE 1899.

RAHIR E. ; *La région de l'Amblève, publication de la société Les amis de l'Amblève*, 1920.

SCHMITZ Thierry ; *La Gleize do timpd'nos vis parints* ; Bomal.

SCHURMANS H. ; *Les Hautes Fagnes* ; Impr. Josi, Villvorde 1886.

THIRY L. ; *Comment l'Amblève vainquit les Vandales* ; Impr. Steimets, Remouchamps.

THIRY L. ; *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille et de la région Ourthe-Amblève* ; Liège, L. Gonthier 1940.

Jean-Pierre Dumont

BIBLIOBUS

Le passage du bibliobus sur notre commune en 2020 se fera :

- **Et le 1er et 3ème mardi de chaque mois dans les villages de :**

- La Gleize (école communale) de 13h30 à 14h20 (horaire de vacances : pas de passage)

- Moulin du Ruy (école communale) de 14h35 à 15h (horaire de vacances : de 11h00 à 11h20)

- Ruy (Ruy 45) de 15h05 à 15h15 (horaire de vacances : de 11h25 à 11h45)

- **Le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois dans les villages de :**

- Rahier (école communale) de 11h40 à 12h10

- Chevron (école Sainte Thérèse) de 13h40 à 14h50

Attention, il n'y aura pas de passage pendant les congés scolaires.

Contact : Bibliothèque itinérante, Route de Wallonie, 28 - 4460 Grâce-Hollogne, Tél. : 04/279 53 79, E-mail : culture.bibliobus4@provincedeliege.be.

LES RÊVERIES DU MATIN À LA BIBLIOTHÈQUE DE STOUMONT

Le 15 février 2020 : La Fête des Z'amoureux :

un p'tit baiser pour toi,

Un p'tit bisou pour moi,

Un calin pour mon Doudou,

Et pour papa, maman, grande sœur, petit frère et bébé et Mamie et Papy …

(et le chien et le chat et mon roudoudou !)

Pour tous mes Z'amours !!!

Le 16 mai 2020 : Mais, mais mais… En mai, fais ce qu'il te plaît !

Chanter, danser, sauter, rouler !

Murmurer, écouter, savourer !

Joli mois de Mai, avec tous mes copains, je fais ce qui me plaît !

Le 19 septembre 2020 : Aventures à partager !

Feuilles rousses, Ecureuil…Fripon !

Herbes sèches, Hérisson… Amoureux !

Carottes alléchantes, P'tit Lapin Coquin !

Ecoute bien !

Le 21 novembre 2020 : Monstres & Cie !

Un ogre… gourmand,

Une sorcière …gentille,

Un loup…timide !

Un monstre effrayé !

Viens, je vais te raconter leurs histoires bizarres…

Par Chantal Devillez,
Conteuse et Souffleuse de rêves

Journal de la Jeunesse

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

ÉCOLE COMMUNALE DE RAHIER
LES PRIMAIRES

• Journée sportive

• Chemin au naturel. Les élèves de 5e et 6e de l'école de Rahier ont décidé de s'engager avec l'ASBL Tous à pied dans un projet « Chemin au naturel » visant à favoriser la biodiversité locale. Le 17 décembre 2019, ils ont signé, avec les représentants du Collège communal, une Charte d'adoption du chemin menant au site des castors à Rahier.
Depuis, ils ont installé un tas de bois et un tas de pierres pouvant servir de refuge aux insectes ainsi qu'aux petits animaux et ont planté des arbustes et arbres fruitiers avec l'aide du jardinier de la commune.
Prochainement, ils vont construire et installer des nichoirs, un perchoir pour les rapaces et des hôtels à insectes. Ensuite il leur restera à semer la bande fleurie.

Dominique Salmon

LES MATERNELLES
• Installation d'une maison pour hérisson dans notre verger.

• Spectacle planète Mômes à l'école : «Le secret du jardin de Clément».

• Animation sur la peur.

• Fête d'Halloween à l'école.

• Visite au Musée du jouet de Ferrières.

ECOLE SAINT RAPHAEL DE STOUMONT

• Des activités à «pointer du doigté» :
Participation des élèves de P4-5-6 au 75e anniversaire de la libération de la guerre 40/45

P4 à P6 : Organisation des élections

• Des activités à l'esprit collectif :
Entretien et récolte au potager de l'école en ce début d'année

Réalisation d'une collation collective et zéro déchet par les élèves tous les vendredis

• Apprentissage en ateliers autonomes de la maternelle à la 6ème primaire :
Maternelle : Ateliers mathématiques et découverte par les sens

Venue du « pressoir mobile » - Jus de pomme pressé par toute l'école

P1-2-3 : Plan de travail en autonomie

P4-5-6 : Ateliers autonomes en mathématiques et moment de lecture partagée

• Des festivités :
Nouveauté cette année : notre balade aux flambeaux animée par un conteur

• Des aménagements :
Installation de nouveaux jeux dans la cour de récréation

ECOLE COMMUNALE DE LA GLEIZE

• Cap Sciences
Matinée consacrée aux sciences : l'électricité en P1/2, l'eau en P3 et les forces, les leviers en P4/5/6. Archimède n'a plus de secrets.

SCIENCES

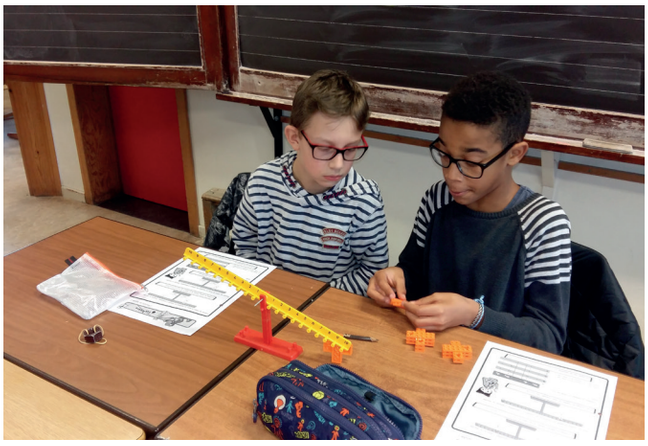

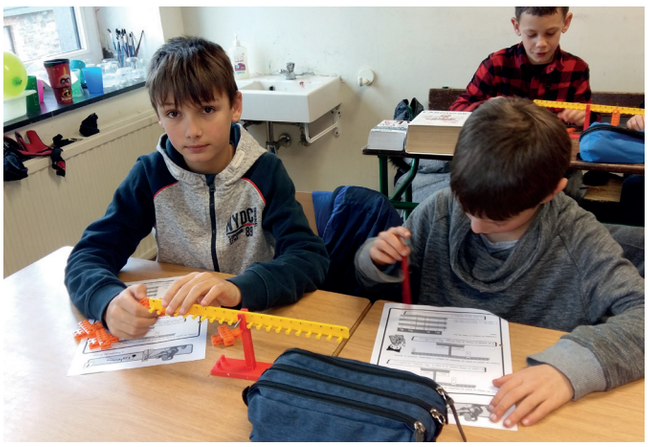

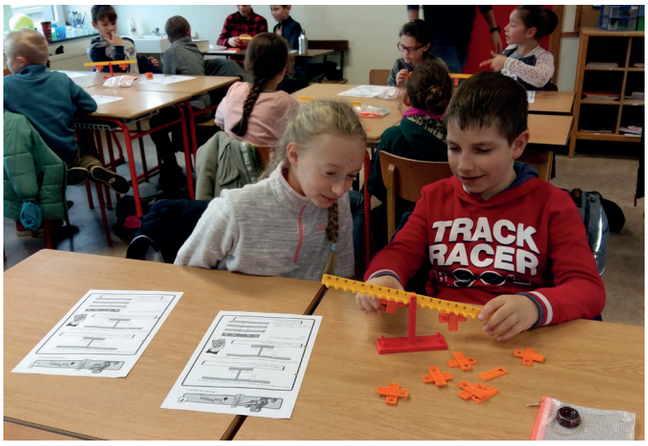

• Noël à La Gleize
Malgré une météo défavorable, les élèves ont entonné quelques mélodies de circonstance lors du marché de Noël.

Le dernier jour du trimestre, nous avons tous revêtu un pull de Noël ou autre accessoire.

• En maternelles
Lors d'une de nos sorties dans les bois.

Préparation de la galette des rois.

ECOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY

A fond la forme malgré le froid pour le jogging de l'Adeps à Malmedy.

Une journée à Liège :
Défi ... Combien de marches comptent les marches de Bueren?

Une belle découverte musicale. Un genre nouveau pour la majeure partie des élèves à l'Orchestre Royal Philarmonique de Liège.

Le wallon... Qu'est-ce que c'est ? Visite et découverte de notre patrimoine au musée de la vie Wallonne.

Nous avons appris à vaincre nos peurs à travers les histoires.
Une chouette animation organisée par la bibliothèque de Stoumont.

Apprentissage nature : aménagements et découvertes à la mare.

Etre citoyen de demain, c'est comprendre et participer activement dans notre commune.
Après différentes activités, place au vote pour élire les membres du Conseil communal des enfants.

Lors de la journée sportive : on découvre, on apprend, on se dépasse, on se surpasse !

Merci Saint Nicolas d'être venu nous gâter malgré le verglas.

Les joies du trampoline lors de la journée sportive.

Atelier boulangerie.
Nous préparons notre pain pour le déjeuner du lendemain.

DES NOUVELLES DE L'ATL

La Journée des familles le 5 avril à La Gleize

Ne manquez plus cette chance de découvrir des animateurs formidables et des activités passionnantes !

Ce sera le dimanche 5 avril, sur la place de l'Eglise à La Gleize, la deuxième édition de la « Journée des familles ». Les enfants et ados pourront participer à toutes sortes d'activités gratuites : initiations sportives, aventure et accro-branches, tours à poneys et ânes, jeux divers et ateliers créatifs, couture, danse, et bien d'autres…

C'est l'occasion unique pour toute la famille de rencontrer nos animateurs et nos associations qui proposent des ateliers ou des stages pour les enfants et les plus grands, dans notre commune.

Et c'est le bon moment pour choisir et réserver ses stages d'été.

Une quinzaine de professionnels de l'accueil et de l'animation sont rassemblés le temps d'une journée ouverte à tous. Ils présentent leurs projets, leurs stages, répondent à toutes vos questions, proposent aux enfants d'essayer et prennent les inscriptions pour les stages d'été.

Vous y trouverez les associations bien connues comme le Fagotin (stages Nature et aventures), le Val de Lienne (équitation), les Tennis Club de Chevron et de La Gleize, le FC Chevron, la Bibliothèque de Stoumont, le Centre Culturel Spa-Stoumont-Jalhay et le service ATL de la commune de Stoumont (plaines de vacances).

Et puis ceux qui apportent de la nouveauté et qui invitent les enfants à découvrir autre chose : L'autremoi avec ses stages d'intégration d'enfants moins valides, l'Eveil et vous (Nature et Energie), l'Agence Philca (découverte du théâtre), Mademoiselle Cathy (ateliers de couture), Jean-Pierre Brimioulle (vannerie) et Envol et vous (Danse et bien-être).

N'hésitez plus, venez les rencontrer Dimanche 5 avril de 11h00 à 17h00 sur la place de l'église à La Gleize. Un bar et

une petite restauration seront à votre disposition.

Vous pouvez toujours obtenir les coordonnées des associations et les programmes de stages auprès du service ATL (Accueil temps Libre) de la commune : anne.lejeune@stoumont.be ou 0471 88 00 51 ou Tanguy WÉRA, Échevin de l'ATL.

l'Eveil et Vous
De la Nature à l'Energie

En vol et vous

Vannerie
Brimioulle

CHEVRON TENNIS CLUB

Agence PhilCa

Val de Lienne

Viva Cook
Cuisiner facilement

FCChevron

l'autrémoi
l'hippothérapie autrement

Couture

BOUGE & FUN
Stages sportifs

La Gleize
Tennis-Club

Journée des Familles 2020

Quand ?
Dimanche
5 avril
de 11 à 17h

Où ?
Place de l'église
4987
La Gleize

Découverte des activités et stages pour enfants et ados, sur la commune de Stoumont

Animations gratuites toute la journée : initiations sportives, accro-branche, équitation, tours à poneys et ânes, ateliers créatifs, couture, danse,…

Bar et petite restauration

Renseignements : Anne LEJEUNE 0471 88 00 51
anne.lejeune@stoumont.be

STOUMONT
Point de vue NATURE !

Accueil Temps Libre

Editeur responsable : Didier Gilkinet, Bourgmestre

LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !

Aujourd'hui, en 2020, plus d'un Stoumontois sur cinq est âgé de moins de 20 ans.

Les 6 – 12 ans peuvent compter sur une grande variété d'activités pour développer leur créativité, leur fibre artistique, leur maitrise du sport, leur attrait pour la nature, leur bienêtre ou même, depuis peu, leur engagement citoyen (grâce au conseil communal des enfants). Le 5 avril prochain, La Gleize accueillera la deuxième édition de la journée des familles qui présente à tous les Stoumontois l'incroyable diversité de stages sur le territoire communal. Bloquez déjà la date dans votre calendrier !

Les adolescents de 12 ans et plus, par contre, peuvent à raison se plaindre d'avoir un nombre finalement assez limité d'activités calibrées pour leur tranche d'âge. Certes, les clubs sportifs leur offrent la possibilité de perfectionner leur niveau en football et en tennis par exemple. Bien sûr, les jeunesses de village offrent aux plus âgés d'entre eux la possibilité de s'impliquer dans la vie festive de leur voisinage, mais il existe, en dehors de ces deux types de structure, finalement assez peu de diversité dans les activités auxquelles ils peuvent consacrer leurs loisirs près de chez eux.

C'est pour répondre à un tel manque que l'AMO Cap Sud, le Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont et le Fagotin ont décidé d'unir leurs efforts. Persuadés que la meilleure réponse aux envies des jeunes ne peut venir que des jeunes eux-mêmes, ils ont organisé, le 27 septembre dernier, une journée « Objectif Jeunes » qui visait à donner la parole aux jeunes sur les activités ponctuelles qu'ils voulaient voir naitre près de chez eux. Une équipe d'« ambassadeurs » et « ambassadrices » stoumontois·es de 17 à 24 ans est venue animer la journée en organisant des activités sportives diverses.

En 2020, les trois organisations sont bien décidées à continuer à donner l'opportunité aux jeunes de réaliser les projets et activités qu'ils souhaitent. Pour les y aider, la commune a inscrit au budget ordinaire la possibilité de financer en partie quelques-unes de ces activités, histoire de donner aux jeunes la confiance et l'énergie nécessaires pour porter leur mobilisation. En un mot : la balle est dans leur camp !

Tanguy Wera
Echevin de la jeunesse

PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES ENFANTS CE 14 JANVIER 2020

Discours prononcé par l'Echevin de la Jeunesse,

Tanguy Wéra

Je ne serai pas long,

Je ne serai pas long parce que dans un instant Renaud doit nous parler de solidarité et Émilie doit nous parler de projets d'avenir. Je vais leur céder la parole dans un instant et ce seront leurs mots que vous devrez graver dans vos mémoires.

En 1962, bien avant leur naissance et, je dois bien l'avouer, bien avant la mienne, le philosophe John Austin publiait un ouvrage qu'il appela « how to do things with words », en français, on allait le traduire par : Quand dire c'est faire. Vous allez sans doute me demander, chers futurs conseillers communaux : que disait Austin dans ce bouquin presque aussi vieux que nos grands-parents et qu'est-ce qu'il vient faire au conseil communal du 14 janvier 2020 à Stoumont ?

Austin avait une théorie très simple : il y a certains mots qui ont un pouvoir extraordinaire, le pouvoir de changer le monde. En un claquement de secondes, il suffit que ces mots soient prononcés pour qu'ils transforment la réalité. Par exemple, quand notre bourgmestre se trouve face à deux personnes amoureuses qui souhaitent se marier et qu'il prononce au nom de la loi que les époux sont unis par le mariage… hé bien ils sont mariés alors que 30 secondes plus tôt ils ne l'étaient pas. Cela sera exactement la même chose quand Maxime, tu t'engageras à représenter ta commune, quand, Inès, tu feras le serment d'agir au service de notre commune ou quand Kenza, tu jureras d'essayer d'améliorer la commune : ces serments que vous prêtez devant nous sont ce qu'Austin appelait des énoncés performatifs, des mots qui sont déjà une action, votre première action en tant que conseillers communaux des enfants : l'action de promettre, devant témoin, l'action de vous engager pour la commune, l'action de représenter tous celles et ceux qui vous ont fait confiance.

Nous autres, adultes ici présents, vous nous forcez à assumer une mission, une mission fondamentale : celle de vous prendre au sérieux : quand, Juliette, tu nous parles d'agir contre la pollution, quand, Anthony, tu nous parles

de santé et de sécurité, quand Clémence, tu nous parles d'environnement, nous devons comprendre que vous n'êtes pas là pour faire semblant, pour jouer aux adultes comme on joue à la dinette quand on a six ans, vous êtes là parce qu'à 11 ans, à 12 ans, vous avez le courage de vous engager pour transformer nos villages et leurs habitants.

Vous avez déjà très bien compris ce que certains adultes se laissent parfois aller à oublier : c'est ensemble que vous porterez des projets. La réussite de ces projets, elle dépendra du serment qu'à fait Lucie d'écouter les autres, elle dépendra du serment qu'a fait Pierrot de respecter les idées des autres, elle dépendra du serment qu'a fait Jeanne de suivre les idées des autres : écouter, respecter, suivre les autres, c'est cela aussi l'action politique dans ce qu'elle a de plus noble.

Évidemment les mots, aussi forts qu'ils puissent être, ne suffisent pas pour construire le monde que nous voulons voir advenir. Alors nous vous cédons toute notre confiance, Andela, pour que vous puissiez maintenant agir comme tu le souhaites, nous vous apporterons tout notre soutien, Martin, pour que vous puissiez concrétiser de beaux projets comme tu t'y engages. Et ainsi, pendant longtemps, vous serez fiers, nous serons fiers des citoyens que vous êtes déjà.

La parole est à vous !

1. RENAUD BEHLING :
Je promets de rester solidaire avec les autres et de défendre les projets jusqu'à la fin.

2. MAXIME DELVENNE :
Moi, membre du conseil communal des enfants, je m'engage a représenté ma commune et à l'améliorer afin que chacun s'y sente bien.

3. MARTIN DE SMET :
Je m'engage à donner des idées pour améliorer la commune et à concrétiser de beaux projets.

4. EMILIE DUSSARD :
Je m'engage à aider à la réalisation de projets d'avenir pour la commune afin qu'il fasse bon vivre à Stoumont.

5. JEANNE ETIENNE :
Je promets de suivre les idées des autres et d'accomplir mon rôle jusqu'au bout.

6. JULIETTE EVRARD :
Je m'engage à réfléchir et à prendre la parole pour réaliser des projets afin d'améliorer notre commune et essayer d'agir contre la pollution.

7. CLÉMENCE LAFFINEUR :
Je m'engage à accomplir des projets pour la commune et à tenter d'agir pour notre environnement.

8. INÈS LIVET :
Je fais le serment d'agir au profit de notre commune et de réaliser des projets pour tous.

9. KENZA MAKA :
Je jure d'essayer d'améliorer la commune et représenter les habitants de Stoumont.

10. PIERROT PIRNAY :
Je m'engage à être un conseiller communal exemplaire et surtout à respecter les idées des autres et agir pour ma commune.

11. ANTHONY SIQUET :
Moi Anthony, je fais serment d'être attentif à la santé et à la sécurité, et de travailler activement sur des projets pour le bien de tous.

12. LUCIE TESSARI :
Je m'engage à bien défendre nos projets, à écouter les autres et à protéger la nature.

13. ANDELA ULRICH :
Je m'engage à agir pour ma commune et mettre en place un projet pour tous.

Culte

ESPACE CULTUREL **TROIS-PONTS**

RUE TRAVERSE 9

COLLOQUE

DE 8H30 À 14H

SAMEDI **7 MARS** 2020

« QUELS DEVENIRS POUR NOS ÉGLISES ? »

PROGRAMME & BILLETTERIE
EN LIGNE VIA **WWW.CCSTP.BE**

PAF : **15 EUROS REPAS COMPRIS**
5 EUROS SANS REPAS
(GRATUIT - 18 ANS)
(SUR DEMANDE VIA LE 0471/226.883)

CONTACT > 0471/226.883
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE MERCREDI 4 MARS.

Une organisation du groupe « Patrimoine » des communes de Gouvy, Stoumont, Trois-Ponts, Vielsalm, du Centre-Culturel Stavelot - Trois-Ponts, de la Maison de l'Urbanisme Famenne Ardenne, de la Fondation Rurale de Wallonie en collaboration avec le Parc Naturel des Deux Ourthes et le musée en Piconrue de Bastogne.
Avec le soutien de la Région Wallonne et des communes partenaires.

Cycle " Vues sur les Campagnes "

Pour certaines de nos églises, délaissées, vieillissantes ou coûteuses à entretenir, l'avenir est désormais incertain ! Parce qu'elles résonnent encore de tant d'histoires de vie proches, parce qu'elles font partie de notre Histoire et de notre identité collective, parce que leurs silhouettes semblent indissociables de nos paysages, parce que leur charge symbolique est forte, parce qu'elles restent des lieux d'exception et de spiritualité, citoyens, élus, fabriciens, ecclésiastiques entamons ensemble cette nécessaire réflexion sur le devenir de ces monuments singuliers ... avant que les affres du temps aient décidé pour nous !

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

EN MATINÉE...

Ici et ailleurs, avec des regards et des objectifs parfois différents, des initiatives sont portées à l'échelle d'un territoire afin de donner un avenir aux églises. Partage d'expériences.
Modération : Annick Burnotte, coordinatrice de la Maison de l'Urbanisme Famenne Ardenne

8h30 > Accueil/café

9h à 9h15' > Mot de bienvenue. En bref, histoire et philosophie de la démarche du « Groupe Patrimoine »
Par Marie Monville, échevine en charge de la Culture et du Patrimoine à Stoumont.

9h15' à 9h50' > Face à la sécularisation croissante et à la question de la sauvegarde de ce patrimoine religieux, naissait en 1997 en Flandre, le Centre d'Art et de Culture Religieux (CRKC asbl). Aujourd'hui, le dynamisme de cette fondation, dont l'expertise est reconnue par le Gouvernement flamand depuis 2009, mérite d'être présenté en Wallonie.
Par Jonas Danckers, service patrimoine religieux

9h50' à 10h30' > En Meurthe et Moselle, la Communauté de communes Mad&Moselle, s'est emparée de la question dès 2017. Plusieurs actions ont vu le jour sur le territoire de cette intercommunalité, notamment la réalisation d'un diagnostic des églises, une démarche de concertation auprès des paroissiens, des habitants et l'organisation récente d'un colloque international. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE 54), maître d'œuvre de ces projets témoigne de cette expérience française.
Par Virginie Watier, architecte conseil au sein du CAUE 54

10h30' à 10h45' > Face à la problématique rencontrée par les communes, l'intercommunale IDELUX souhaite offrir un service d'accompagnement de projets de réaffectation.
Par Julie Collin, chef de projet IDELUX-Développement

10h45' à 11h15' > Belle occasion de dresser le portrait de quelques églises qui, dans nos campagnes, se sont ouvertes à un nouveau devenir !

11h15' à 11h45' > questions-réponses

11h45' à 12h30' > repas

EN DÉBUT D'APRÈS-MIDI...

Points de vue et paroles libres.
Modération : Anne Klein, responsable du bureau Haute-Ardenne de la Fondation Rurale de Wallonie

12h30' à 12h40' > Parole à Eric De Beukelaer « Les églises d'hier et de demain, vues par l'Eglise d'aujourd'hui »
Ecrivain, chroniqueur, blogueur, homme de médias, ancien porte-parole des évêques de Belgique, Eric De Beukelaer est vicaire épiscopal du diocèse de Liège pour les affaires juridiques, temporelles et patrimoniales.

12h40' à 12h50' > Parole à Françoise Hamoir et Pascal Roger « Les églises, gardiennes de notre histoire et de notre culture »
Françoise Hamoir est responsable de l'équipe diocésaine du Chantier Paroissial pour le diocèse de Namur/Luxembourg. Pascal Roger, ancien vicaire épiscopal, est actuellement doyen de La Roche et fin connaisseur de nos églises rurales.

12h50' à 13h > Parole à Xavier Drion « Les églises, entre temporel et institutionnel, une sacrée gestion ! »
Avocat spécialisé, co-auteur de l'ouvrage « Les fabriques d'église et établissements assimilés ».

13h à 13h10' > Parole à Gabriel Ringlet « Les églises, des lieux pour accueillir l'humanité d'aujourd'hui » (interview préenregistrée)
Ecrivain, poète, théologien belge, homme de média, prêtre catholique engagé pour un christianisme du 21ème siècle, depuis des décennies, Gabriel Ringlet travaille à « re-enchanter les rites ».

13h10' à 13h50' > échanges
13h50' à 14h > synthèse et clôture des échanges

DÈS 14H Poursuite des discussions autour d'un verre et d'un morceau de tarte pour ceux qui le désirent...

Vie associative

LE CABARET DE LORCÉ

LE CABARET DE LA «BRIODIVERSITÉ» EST NÉ À LORCÉ LE 28 SEPTEMBRE DERNIER

C'était une nouveauté de L'Union CRELLE. L'idée était de permettre à des artistes locaux en herbe ou en pleine floraison de s'essayer auprès d'un public intéressé.

Ils et elles avaient en commun le souhait d'exprimer leur talent qu'il soit musical, instrumental ou théâtral, et pour certaines il s'agissait d'une toute première.

Ce spectacle très diversifié était précédé d'une séance d'œnologie présentée par le bien connu « vinothérapeute » Thierry Weise, histoire de se mettre en condition et de créer

l'atmosphère chaude des caves à vins.

Pas moins de huit séquences se sont succédé en deux parties entrecoupées d'un entre-acte et durant lesquelles le public a pu apprécier :

- La voix claire et assurée de Colinne SERVATY dans des chansons de Xavier Merlet
- Le sketch teinté d'humour noir de Margaux de MARNEFFE
- Le mini concert de piano de Véronique KNUBBEN comprenant des morceaux de Satie ou Sciabine et une composition personnelle avec l'intervention de Marie RENARD
- Des chansons du groupe FOGO et son animateur Daniel REYNAERTS dit Duduche
- Un duo très remarqué par sa finesse et sa justesse formé de Elsa et Marianne LEFORT
- Une prestation de chant lyrique de Fred LEFORT président de l'association accompagné par sa fille Marianne
- Des chansons engagées de Michel JANDRIN fondateur du groupe « L'Air de Rien »
- Et une finale en apothéose avec le groupe CLASS SIX qui a apporté l'ambiance festive dont il a le secret.

La soirée était présentée par Dany HERMANS. On peut parler d'une belle soirée pleine d'émotion et de découvertes. De l'avis général on peut recommencer l'année prochaine.

Dany Hermans

ECOLE DES FILLES – STOUMONT - LA MONIBOUM – LES 16 ET 17 MAI 2020

Après quelques travaux, Chez Monique asbl ouvre les portes du nouveau projet développé au sein de l'Ecole des filles de Stoumont village.

Venez découvrir les différentes activités de notre association ainsi que le futur lieu fédérateur des initiatives citoyennes de Stoumont.

Au programme :
Samedi 16 Mai 2020
Cabaret - 8 spectacles de forme brève encadrés et présentés par la Compagnie de La Goinfre (art de rue et cirque), pour tout public
Restauration goutteuse et locale
Ouverture des portes dès 17H00, accès PMR
Fin à 23H00
Entrée € 5,00

Dimanche 17 Mai 2020
Marché des producteurs locaux
Moniburger
Echec, scrabble, belotte, ...
Spectacles : Happily never after (théâtre d'objet conté), Récup'Tout (duo clownesque sur le gaspillage alimentaire) et en tête d'affiche, le spectacle du Grand Mû (Compagnie de La Goinfre) sous chapiteau : entre humour, poésie décalée, un souffle d'air qui fait du bien.
Ouverture des portes dès 11H00, accès PMR
Fin à 20h30
Entrée € 5,00

Chez Monique asbl
Personne de contact* : Julien Grisard
Téléphone* : 0477- 95 10 76
Courriel : info@chezmonique.be
www.chezmonique.be

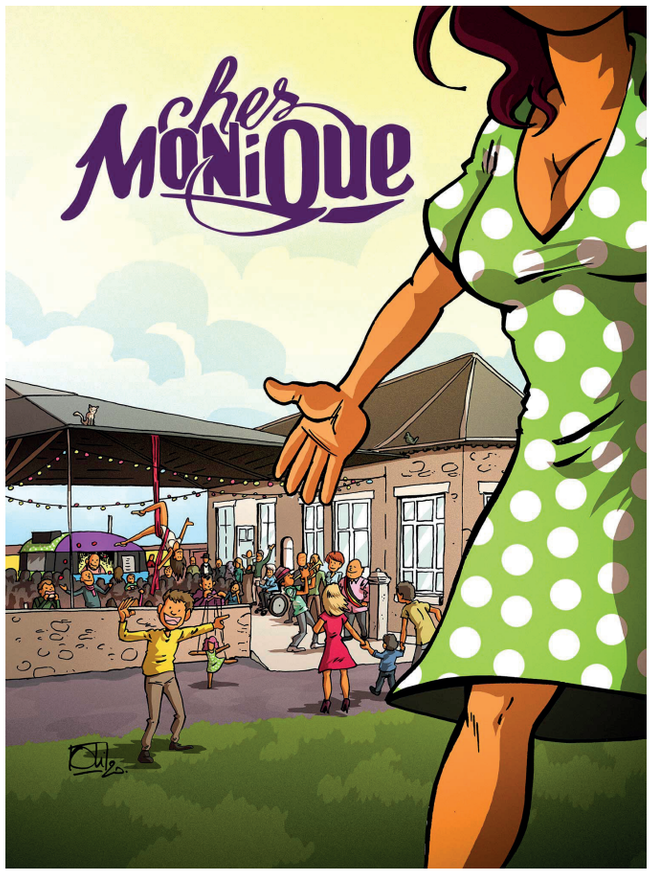

Sports

JE COURS POUR MA FORME

Deux sessions ont été organisées en 2019, une au printemps et une en automne ; toutes deux ont rencontré leur succès. C'est pourquoi, la commune de Stoumont a pour ambition de remettre le couvert en 2020 !

On ne change pas une équipe qui gagne, c'est pourquoi nous ferons de nouveau appel à notre moniteur attitré, Fabian Magnée (Chevron). Il nous proposera deux groupes : un groupe 0-5 km (niveau 1) qui a pour objectif, en douze séances à raison d'une séance encadrée par semaine, de courir 5km ou 40 minutes sans arrêt et un groupe 5-10 km (niveau 2) qui a pour objectif de courir, 8-10 km ou 1h sans arrêt. Le niveau 2 pourra être « adouci » et viser les 3-7 km en fonction du niveau des participants.

Le bilan des deux premières sessions est encourageant, quasi pas d'abandon et objectifs atteints pour tous les autres ! Merci au coaching de pro de notre moniteur qui nous a permis de nous surpasser !

Apprendre à courir en groupe en respectant votre rythme, dans un cadre exceptionnel que nous offre notre commune, c'est ce que nous vous proposons. Venez nous rejoindre dès la prochaine session de printemps 2020. Elle débutera le jeudi 19 mars à 17h30 pour le 1er groupe et 18h30 pour le 2ème, au départ de Chevron (lieu à confirmer).

Le coût reste inchangé, à savoir 45 euros pour les 12 séances, assurance comprise.

Pour de plus amples renseignements et pour vous inscrire, vous pouvez contacter Odile TROCH au 080/292.667.

N'hésitez pas, à bientôt !

Vanessa LABRUYERE
Echevine des sports

je cours pour ma forme by Zatopek

RALLYE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – 14 MARS 2020

Dès l'édition 2020, le rallye des « Legend Boucles des Bastogne » ne passera plus par notre territoire.

Un seul rallye sera donc programmés sur notre territoire le samedi 14 mars prochain, à savoir :

Le « Spa Rally » au travers de deux étapes

Seront concernés les villages et hameaux de Chevron, Chession, Targnon, Xhierfomont, Moulin de Rahier, Meuville et Rahier pour la première étape. Seront concernés les hameaux d'Andrimont, Le Rosier et Ruy, pour la seconde.

Seul ce rallye est autorisé sur le territoire de la commune de Stoumont.

Il y aura deux passages par étape. Des ouvertures de la voirie seront prévues entre les passages.

De plus amples informations paraîtront en temps opportun sur notre site, dans le Vlan et seront distribuées aux riverains par la société organisatrice.

La coordination de ces événements est concertée avec la Zone de Police de Stavelot-Malmedy.

Didier GILKINET
Bourgmestre

Sécurité

Un menu à option pour les deux numéros d'urgence
A partir du 11 février 2020, que vous appeliez le 112 ou le 101, un menu à option vous sera proposé. Il vous permettra de choisir l'aide dont vous avez besoin: les pompiers, une ambulance ou un service de police. Dans tous les cas, vous serez aidés, même si vous n'avez pas fait de choix ou si vous avez fait un choix erroné.

Comment fonctionne le menu ?
A partir du 11 février 2020, si vous avez besoin de l'aide urgente d'une ambulance, des pompiers ou de la police, voici comment procéder :
1. Appelez le numéro d'urgence 112 ou le 101
2. Ecoutez le message :
« Centrale d'urgence.
Pour l'ambulance ou les pompiers, appuyez sur 1.
Pour la police, appuyez sur 2. »
3. Faites votre choix : 1 ou 2
4. Si vous ne faites pas de choix, le message est répété :
« Pour l'ambulance ou les pompiers, appuyez sur 1.
Pour la police, appuyez sur 2.
Restez en ligne. Vous êtes mis en communication. »
5. Restez en ligne : un opérateur va prendre votre appel.
Vous entendez donc d'abord le menu à option. Dès que vous validez votre choix en tapant sur 1 ou sur 2, vous êtes mis en communication avec un opérateur de la centrale d'urgence dont vous avez besoin. Si vous ne faites pas de choix, le message est alors répété une fois et vous êtes ensuite transféré automatiquement à la centrale d'urgence territorialement compétente. Si vous faites un choix erroné, vous êtes, comme auparavant, transféré par l'opérateur vers la centrale d'urgence adéquate.

Plus d'infos : www.112.be/fr/menu

Avez-vous déjà téléchargé l'App 112 BE ?
Via l'application 112 BE (https://112.be/fr/app), vous pouvez également rapidement choisir l'aide urgente d'une ambulance, des pompiers ou de la police. Vous ouvrez l'application et vous choisissez le type de secours dont vous avez besoin via une icône.

Santé

MÉDECINE GÉNÉRALE - GARDE DE SEMAINE

Notre commune apporte un soutien financier au système harmonisé, initié par l'Association des médecins généralistes de l'Est Francophone de Belgique

Depuis le 03 février dernier, le nouveau service de garde de semaine est opérationnel **de 19h00 à 08h00 et ce, du lundi au jeudi, hors jours fériés.**

Ce service représente 52 heures d'activités par semaine assurées par deux médecins.

Des voitures et chauffeurs sont à leur disposition pour les accompagner lors des visites de nuit.

Le territoire est découpé en deux zones : une zone Nord et une zone Sud.

La zone Sud couvre notre commune ainsi que les communes de Jalhay, Theux, Spa, Malmedy, Waimes, Stavelot, Trois-Ponts, Lierneux et Vielsalm.

Le poste médical de garde de référence est situé à Stavelot, 6 Avenue Ferdinand Nicolay.

La mise en place de ce nouveau service rencontre différents objectifs :

- Réduire la récurrence peu vivable des gardes de nuit pour les médecins généralistes
- Sécuriser la garde de semaine
- Harmoniser le mode de fonctionnement entre la semaine et le week-end sur l'ensemble du territoire
- Créer un accès aux communes non desservies actuellement
- Offrir un projet durable et global en matière de qualité et d'accessibilité géographique et linguistique et ce, 7 jours/7

Pour recourir à ce nouveau service, il vous suffira de composer le 1733.

Didier GILKINET
Bourgmestre

Police

Nouveaux horaires à partir du 04 novembre 2019 !

Zone de police 5290 Stavelot Malmedy

Police Locale

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Malmedy	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200
	1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - **1900**	1300 - 1700	1300 - 1700
Lierneux	0800 - 1200	0800 - 1200	Fermé	0800 - 1200	0800 - 1200
	1300 - 1700	1300 - 1700		1300 - 1700	1300 - 1700
Stavelot	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200
	1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - 1700
Waimes	0800 - 1200	0800 - 1200	Délocalisé à Malmedy de 13h ➔ 19h	0800 - 1200	0800 - 1200
	1300 - 1700	1300 - 1700		1300 - 1700	1300 - 1700
Stoumont	0800 - 1200	Fermé	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200
	1300 - 1700		1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - 1700
Trois-Ponts	0800 - 1200	0800 - 1200	0800 - 1200	Fermé	0800 - 1200
	1300 - 1700	1300 - 1700	1300 - 1700		1300 - 1700